



RAPPORT D'ACTIVITÉ

GIP ENFANCE EN DANGER

2019

Rapport d'activité

GIP Enfance en danger

2019

Avant-propos de la présidente

L'année 2019 a été une année anniversaire marquante pour le GIP Enfance en danger (Giped) et pour le dispositif de protection de l'enfance puisque c'est en effet par la loi du 10 juillet 1989 qu'a été décidée la création du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (le Snated, autrefois Snatem, devenu par la suite le 119). Mais 2019 nous a permis également de célébrer les quinze ans de la création de l'Observatoire national (l'ONPE, autrefois appelé Oned) qui depuis 2004 assure le soutien des acteurs de la protection de l'enfance, notamment par la mise en cohérence et la diffusion des connaissances indispensables à l'amélioration des pratiques professionnelles.



Je tiens à saluer ici le travail des professionnels des deux services du GIP qui, tout au long de l'année, ont assuré leurs missions avec sérieux et engagement mettant en œuvre les orientations du conseil d'administration. À ce titre, il est important de rappeler que la gouvernance du Giped porte en elle tous les enjeux utiles à la nécessaire articulation des acteurs qui concourent à la politique publique de protection de l'enfance : la représentation de l'État sous une forme interministérielle, celle des départements dans leurs diversité et leur expertise, et enfin celle des associations qui œuvrent dans ce champ, toutes dévouées à la cause des enfants.

Cette année 2019 a également été marquée par la nomination d'un secrétaire d'État qui s'est rendu à plusieurs reprises au sein des services et qui a pu mesurer et décider de la nécessité de renforcer les moyens de notre organisme pour améliorer son fonctionnement et surtout le service à rendre au public et aux professionnels. Par ailleurs, la contribution du Giped aux travaux de la concertation nationale et au plan de lutte contre les violences faites aux enfants engagés par le secrétaire d'État, mais aussi aux instances du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), traduit la place du Giped comme organisme national de premier plan pour la protection de l'enfance.

De nombreux parlementaires, des missions d'inspection, mais aussi la Cour des comptes se sont intéressés par ailleurs durant cette année aux questions de gouvernance du dispositif de protection de l'enfance mais aussi à diverses thématiques intéressant la situation des mineurs en danger et pour lesquels les directions du Giped ont été auditionnées pour leur expertise en la matière. Je formule le souhait que ce focus soudain sur une politique publique jusqu'ici délaissée dépasse l'écho d'affaires médiatisées pour nous rappeler avant tout combien la question de « l'outillage » des professionnels, celle de la solidité des organisations sont indispensables à ce secteur. L'organisation de réseaux, de séminaires, de groupes de travail avec les départements contribue à placer l'ONPE et le Snated en soutien à ce chef de file de la protection de l'enfance qu'est le conseil départemental, notamment avec les ODPE, les Crip, les directeurs enfance et famille.

Plus que jamais, le Giped a contribué à rendre un service public de qualité, tant auprès du grand public qu'en faveur des acteurs de la protection de l'enfance, et ce rapport d'activité 2019 vient par là même démontrer la richesse des actions entreprises par les équipes du Snated et de l'ONPE au quotidien.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

MICHÈLE BERTHY
Présidente du GIP Enfance en danger
Vice-présidente du département
du Val-d'Oise



Table des matières

Avant-propos de la présidente	5
Introduction de la directrice générale	9
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger	13
L'activité du 119	13
Les missions du Snated	13
Les équipes du Snated	14
La gestion des appels au 119	15
Des outils adaptés aux problématiques gérées	18
L'évolution de l'accessibilité du 119	19
La formation et l'information des équipes du 119	20
Le groupe Tutorat	20
Les interventions de professionnels au 119	20
Les doubles écoutes	21
Les partenariats du Snated	22
Les départements	22
Les relations partenariales du Snated	24
La mission d'information du Snated	28
La célébration des 30 ans de la Cide	28
L'activité du site www.allo119.gouv.fr	32
2020, une année essentielle pour le Snated	34
Observatoire national de la protection de l'enfance	35
Les rapports, notes et études	36
Les rapports annuels en 2019	37
Autres publications en 2019	38
Publications antérieures ou en préparation	40
Autres interventions	42

Le soutien à la recherche	43
Appels à projets	43
Prix de thèse	44
Journées d'études	45
Participation à des comités	45
L'observation et le lien territorial	45
Le dispositif Olinpe	46
Le réseau des ODPE	47
Fiches de dispositif et schémas départementaux	48
Expertise auprès des acteurs	50
Auprès des services de l'État ou d'institutions publiques nationales	50
Auprès des départements et régions	51
Au service des associations, fondations et autres organismes	52
Relations internationales	53
Déplacements internationaux en 2019	53
Réunions à portée internationale en 2019	54
Réceptions de visites à l'ONPE	54
Documentation et communication	55
Centre de documentation	55
Le site internet de l'ONPE	55
Autres communications	56
<u>Informatique, administration et finances</u>	57
Le service informatique du GIP Enfance en danger	57
Évolution des effectifs et formation des salariés	60
Compte financier 2019	62

Introduction de la directrice générale

En 2019, le GIP Enfance en danger a confirmé sa place d'acteur national au service de la politique publique de protection de l'enfance à travers l'activité intense du Snated-119, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, et de l'ONPE, Observatoire national de la protection de l'enfance.

En 2019, nous avons souhaité renforcer la synergie entre les services du Giped en développant la transversalité nécessaire à l'efficacité des missions qui lui sont dévolues et en assurant une meilleure visibilité de ses actions, la communication du GIP étant désormais rattachée à la direction générale.

La première plaquette institutionnelle du Gip Enfance en danger, trente ans après sa création, a ainsi été réalisée. Elle détaille les missions de notre structure.

Le Giped s'est par ailleurs ouvert à des visites d'élus, de délégations ou de partenaires départementaux. Les directeurs et professionnels des deux services se sont ainsi mobilisés afin de présenter l'institution, ses missions et préciser le fonctionnement et l'activité de chacune des deux structures. Ce fut ainsi le cas lors de visites de parlementaires tels que le sénateur Xavier Iacovelli, ou les députés Adrien Taquet (en février, avant sa nomination ministérielle) et Perrine Goulet.

Des visites d'homologues étrangers, telle qu'une délégation russe constituée d'élus et professionnels de l'enfance, ont également permis aux professionnels des deux services du Giped de présenter l'institution et ses activités.



VIOLAINE BLAIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU
GIP ENFANCE EN DANGER



**PLAQUETTE
INSTITUTIONNELLE
DU GIPED**



**DÉLÉGATION RUSSE EN
VISITE AU GIPED**

Cette synergie se retrouve également lors de l'accueil de stagiaires en formation. Ce fut ainsi le cas, à deux reprises en 2019, avec des auditrices de justice de l'École nationale de la magistrature : sur trois jours, la direction de l'ONPE et la chargée de mission magistrate ont été sollicitées au même titre que l'encadrement du Snated, les agents du pré-accueil et les écoutants pour former les stagiaires-magistrates.



MATINALE DU GIPED AVEC
GUILLAUME BRONSARD

En interne, cette transversalité s'est traduite également par la poursuite des Matinales du Giped permettant aux agents de l'ensemble des services de partager un temps autour d'interventions sur des thématiques communes à tous, mais également d'approfondir leurs connaissances en protection de l'enfance. Le GIP Enfance en danger a ainsi eu le plaisir de recevoir le chercheur John Fluke, qui a présenté le processus de collecte de données en protection de l'enfance aux États-Unis, mais également le pédopsychiatre Guillaume Bronsard qui a présenté ses travaux de recherche sur la santé mentale des jeunes en centres éducatifs fermés.

De par sa qualité d'organisme national expert, le Giped a également participé à plusieurs auditions parlementaires (violences sexuelles, jeunes sortants de l'ASE, protection de l'enfance et délinquance, violences éducatives ordinaires, délais d'exécution des décisions de justice...) permettant de mettre en valeur les travaux de recherche sur ces sujets menés par l'ONPE et les expertises du Snated à travers le contenu des appels réalisés au 119.



SÉMINAIRE INTERNATIONAL
EN ALGÉRIE

Pour cette première année en qualité de directrice générale du GIP Enfance en danger, j'ai eu par ailleurs le plaisir de représenter le Giped au séminaire international organisé en Algérie par l'État algérien et Unicef-Algérie sous la thématique de « La promotion d'une culture du signalement en Algérie ». J'ai pu y présenter le modèle de protection de l'enfance français et le travail de l'ONPE et du 119.

Nous avons également eu l'honneur d'accueillir M. Adrien Taquet, pour l'une de ses premières visites en tant que secrétaire d'État à la protection de l'enfance en février, puis en juillet 2019, notamment pour rencontrer les équipes du 119. Ces échanges ont permis de démontrer la place octroyée au Giped dans le dispositif de protection de l'enfance. En novembre, M. Taquet, par la mise en place de la stratégie nationale pour la protection de l'enfance et dans le cadre de ses 22 mesures de lutte contre les violences faites aux enfants, a ainsi annoncé le renforcement des moyens alloués au Giped pour l'accomplissement de ses missions par le recrutement de professionnels supplémentaires.

En mai, nous avons également pu remettre officiellement à M. Taquet le treizième rapport au Gouvernement et au Parlement de l'ONPE. Dans cette treizième publication de son rapport annuel, l'Observatoire identifie des phénomènes émergents de mise en danger et des pratiques à promouvoir et rappelle comment l'ONPE soutient le renforcement du réseau des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE), acteur territorial et partenarial important du dispositif de protection de l'enfance.

L'ONPE, qui s'était vu confier, dans le cadre de la mesure 5 du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants de 2017, une double mission de recensement des méthodes internationales de retour sur expérience dramatique puis d'élaboration d'une méthode adaptée au contexte français, a rendu public en octobre 2019 un rapport thématique qui fait sens par son approche méthodologique au service des professionnels.

L'observatoire a également publié et présenté plusieurs notes d'actualités, dont une note présentant des chiffres clés en protection de l'enfance pour l'année 2017. Ces indicateurs sont élaborés à partir de données transmises par la Drees, la DPJJ, le ministère de la Justice et le SSMSI, puis analysés et mise en cohérence par l'expertise de l'équipe de l'ONPE.



VISITE AU GIPED DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT ADRIEN TAQUET

Enfin une publication inédite a pu être éditée en début d'année sur l'accueil en protection de l'enfance des enfants de moins de 6 ans, le rapport *Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés* qui permet de mieux appréhender la question des besoins fondamentaux des enfants confiés et l'élaboration des dispositifs à conduire pour y répondre.

Tous ces écrits, ces publications, ces outils de communications sont disponibles à partir du portail institutionnel www.giped.gouv.fr.

Par ailleurs, le travail de partenariat avec le ministère s'est également traduit en fin d'année par des actions de communications fortes autour de la célébration des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). À cette occasion, un spot a été diffusé sur les chaînes publiques invitant à contacter le 119 en cas de doute sur une situation d'enfant en danger. Cette communication a sensiblement impacté l'activité du plateau d'écoute.

Dans le cadre des 30 ans de la Cide, nous avons également eu à cœur de lancer des actions de communication propres au Giped et plus particulièrement au 119, qui chaque jour est au cœur des droits de l'enfant dans le traitement des appels.

Une affiche sur les droits de l'enfant ainsi été créée et le livret pédagogique *Le 119 au service des droits de l'enfant* réactualisé, servant ainsi d'outils pédagogiques pour les enfants.

Tout ce travail a pu se faire au Snated avec l'arrivée d'un nouveau directeur Snated en août 2019, Pascal Vigneron, qui exerçait auparavant des fonctions de direction en protection de l'enfance dans un département.

Enfin, à l'occasion de la parution du livre de notre vice-présidente Martine Brousse *Enfants maltraités : occupons-nous de ce qui ne nous regarde pas*, dans lequel un chapitre est consacré au 119, nous avons reçu M^{me} Brigitte Macron qui a pu mesurer par ses échanges avec les équipes la complexité du travail et l'engagement des professionnels du 119.

Plus que jamais, en cette année 2019, le Giped a été à l'écoute du grand public, enfants et adultes, et au service des professionnels de la protection de l'enfance.

VISITE DE M^{MES} BROUSSE
ET MACRON AU GIPED



Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

En 2018, le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) a eu à cœur de remplir ses missions tout en améliorant sa qualité de service et en maintenant le professionnalisme de ses équipes, en collaboration avec ses partenaires de l'État, des départements et du milieu associatif.

L'activité du 119

Les missions du Snated

Outre son activité principale, la gestion du 119, le Snated met tout en œuvre pour assurer ses missions conférées depuis sa création par la loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements et à la protection de l'enfance contenues dans l'article L. 226-6 du CASF.

- **Une mission de prévention.** Accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.
- **Une mission de transmission.** Transmettre les informations préoccupantes (IP) concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (Crip).
- **Une mission de recueil des connaissances.** Une étude statistique annuelle relative aux appels du 119.
- **Une mission d'information.** Affichage du 119 obligatoire dans les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs (article L. 226-8 du CASF).



Les équipes du Snated



Pour mener à bien les missions dévolues au Snated, une équipe pluridisciplinaire œuvre au quotidien afin d'assurer une continuité de service du 119 et de gérer l'activité du Snated.

L'équipe se compose comme suit, sous la responsabilité d'un directeur de service, Pascal Vigneron, qui a pris ses fonctions en août 2019 :

RÉPONSE AUX APPELS

- **une équipe d'agents d'accueil** de 8 h à 23 h, 7 jours sur 7
- **une quarantaine d'écouteurs** professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux...) se relaient 24 h sur 24

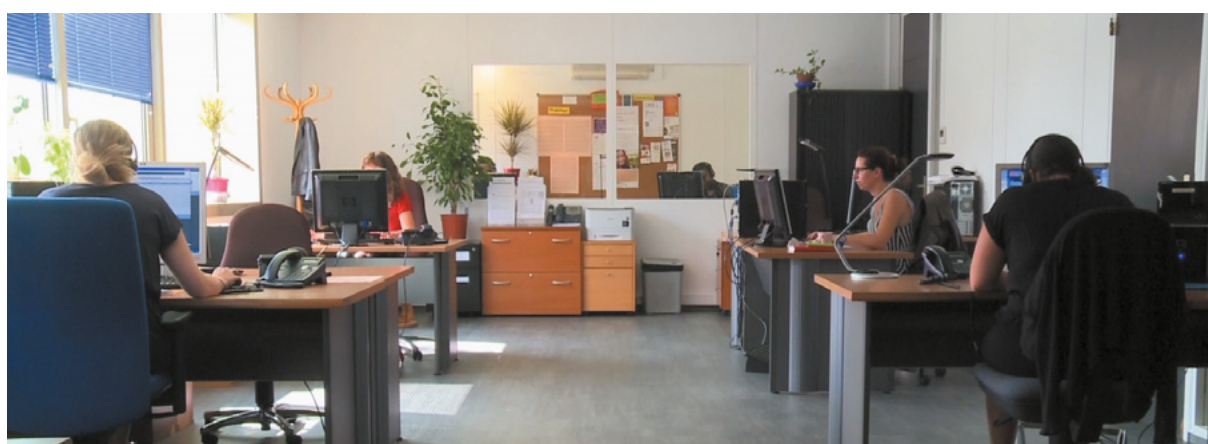
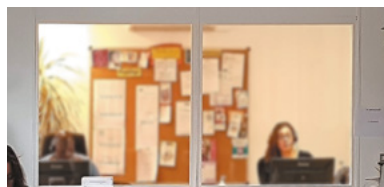
COORDINATION

- **3 coordonnateurs** en charge de l'encadrement technique et hiérarchique du plateau d'écoute
- **1 assistante**

APPUI

- **1 responsable de la communication**
- **1 service informatique et téléphonique**

LE PRÉ-ACCUEIL



LE PLATEAU D'ÉCOUTE DU 119

L'équipe de **coordination** est composée de trois cadres, de formation pluridisciplinaire, chacun référent d'un tiers des 104 départements (et certains territoires) français. Leurs missions principales consistent à :

- être les interlocuteurs des Crip ;
- être les référents des autorités judiciaires notamment dans le traitement des réquisitions dans le cadre des situations individuelles ;
- apporter un soutien technique aux écoutants jour et nuit, avec des astreintes ;
- assurer un rôle hiérarchique : plannings, évaluations ;
- organiser l'animation de réunions de travail et de coordination.

L'activité du Snated est donc constituée d'une équipe permanente de professionnels formés, mais est également assistée par un **comité technique**, composé de professionnels du champ de la protection de l'enfance et de la téléphonie sociale et en santé.

Cette équipe a été renouvelée en 2019, selon les règles de la convention constitutive du Giped qui précise la durée de trois ans du mandat, renouvelable une fois.

Auprès de la directrice générale du Giped, Violaine Blain, le comité technique est consulté sur :

- les modalités suivant lesquelles le Snated exerce les missions fixées au deuxième alinéa de l'article L. 226-6 du CASF, et ses conditions d'activité ;
- les modalités de liaison entre le Snated les dispositifs de coordination organisés dans les départements en application de l'article L. 226-3 du CASF ;
- les études statistiques réalisées par le Snated à partir de son activité ;
- les activités de formations organisées par le Snated ;
- les publications du Snated ;
- l'évaluation de l'activité du Snated.

Membres de droit

- 2 membres de la direction du Giped :
 - **Violaine Blain** (directrice générale)
 - **Pascal Vigneron** (directeur du Snated)
- 1 représentante de la DGCS :
 - **Dieynaba N'Doye**
- 1 représentante du Défenseur des droits (mission Défense des droits de l'enfant) :
 - **Marie Lieberherr**

Membres élus par le Conseil d'administration

- 1 représentant du collège I (État) :
 - **Samuel Hosotte** (DCSP)
- 2 représentantes du collège II (départements) :
 - **Mireille Simian** (Rhône)
 - **Zaïnaba Sais-Anzum** (Seine-Saint-Denis)
- 2 représentant.e.s du collège III (associations) :
 - **Jean-Marie Muller** (Fnadepape)
 - **Annette Glowacki** (Afirem)

Membres désignés par le Conseil d'administration

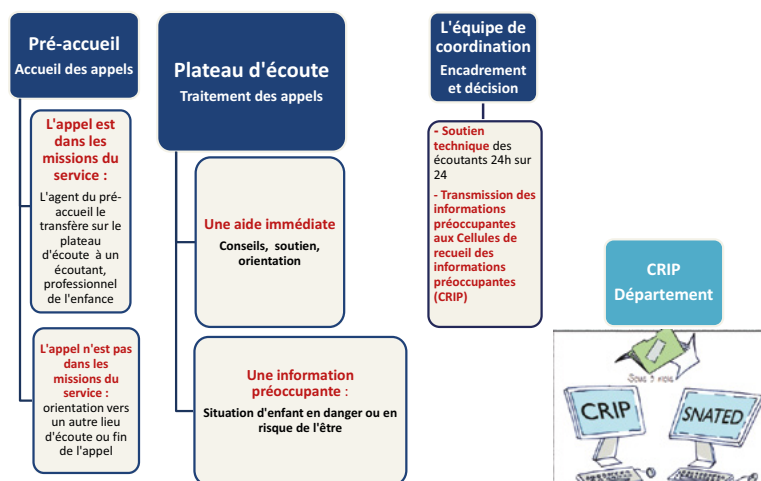
- 8 expert.e.s :
 - **Christine Du Réau** (AFA)
 - **Agnès Gindt-Ducros** (directrice de l'ONPE)
 - **Marie-Claude Plottu** (présidente de l'association MNA)
 - **Chantal Rimbault** (département du Val-de-Marne)
 - **Anne-France Germain** (cheffe de bureau DPJJ)
 - **Sandrine Pépiti** (116 000 Enfants disparus)
 - **Guy Audrain** (Areram)
 - une place reste à **pourvoir**
- 2 membres du personnel :
 - un **cadre de coordination**
 - un **écoutant**

COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE DEPUIS MARS 2019

La gestion des appels au 119

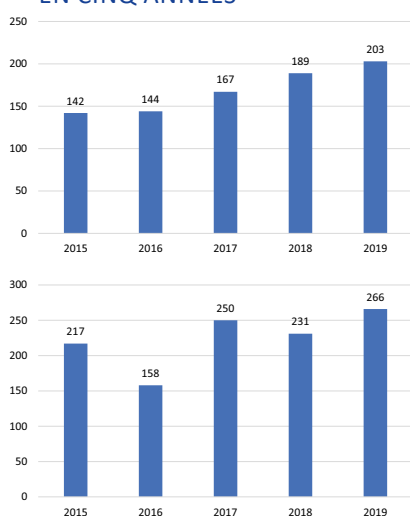
Le parcours de l'appel

Afin de mener à bien le fonctionnement et assurer la bonne continuité du service du 119, trois types de professionnels interviennent dans le parcours de l'appel. Chaque équipe assure sa mission que ce soit à l'accueil, à l'écoute ou au traitement des situations individuelles.



203 RÉQUISITIONS JUDICIAIRES ONT EU LIEU EN 2019

RÉQUISITIONS
REÇUES ET TRAITÉES
EN CINQ ANNÉES



CONTACTS AVEC UN
SERVICE DE PREMIÈRE
URGENCE EN CINQ ANS

LE 119 A REÇU PRÈS D'UN APPEL PAR JOUR EN 2019

Les réquisitions judiciaires en hausse constante

Conformément à l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) du 10 mai 2010 et à la délibération n° 2011-274 du 21 septembre 2011 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), « les informations recueillies lors d'un appel au 119 sont couvertes par le secret professionnel » et « ne peuvent être communiquées, quelle que soit la qualité, d'intéressé ou non, du demandeur ».

Les appels au 119 sont ainsi confidentiels. Cette mention figure notamment sur chaque IP adressée par le Snated aux Crip. Ce principe est cependant levé dans le cadre d'une réquisition judiciaire attenante à une enquête. Ce fut ainsi le cas pour 203 situations en 2019 (130 fois à la demande de la police et 73 fois pour la gendarmerie).

Les saisines des services de première urgence en augmentation

Comme pour le traitement des réquisitions, les saisines des services de première urgence sont en augmentation en 2019.

L'encadrement (direction et cadre de coordination), au-delà du fait d'assurer la continuité du service (notamment par une astreinte de nuit et de week-end), le soutien technique et le suivi hiérarchique des équipes, travaille au quotidien à la gestion de situations individuelles qui parfois peuvent donner lieu à un appel aux services de première urgence : services de police, de gendarmerie, pompiers et services du Samu.

Certains appels au 119 nécessitent une mise à l'abri immédiate de l'enfant ou des enfants concernés par l'appel. Le Snated prend ainsi contact avec les services de première urgence comme énoncé dans l'article 39 de la convention constitutive du GIP Enfance en danger :

« En cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur, le Snated doit solliciter l'intervention des services de premières urgences avec transmission de la saisine écrite aux services concernés et copie au président du conseil départemental. »

Les signalements directs aux parquets en hausse permanente

La convention constitutive, par son article 39, énonce que le président du conseil départemental est destinataire des IP du 119. Cependant, le Snated effectue aussi des signalements directs au parquet. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance a introduit la notion de « *danger grave et immédiat, notamment dans les situations de maltraitance* » (article L. 226-4 du CASF) comme une cause de saisine de l'autorité judiciaire.

En 2019, le Snated a effectué 36 signalements directs au Parquet (32 en 2018 et 18 en 2017).

Les principaux cas de transmissions directs aux parquets sont, pour exemple :

- Des situations d'enfant en danger ou en risque de l'être dont l'information recueillie ne permet pas de connaître de département de domiciliation de l'enfant. Elles sont ainsi transmises au parquet de Paris avec qui le Snated a mis en place cette procédure.
- Des appels de « pervers » ou dits « polluants » entraînant un encombrement des lignes du 119.

EN 2019
LE SNATED
A EFFECTUÉ
36 SIGNALEMENTS
DIRECTS AUX
PARQUETS

9 APPELS SUR 10
SONT DÉCROCHÉS
PAR UN AGENT
D'ACCUEIL DU 119

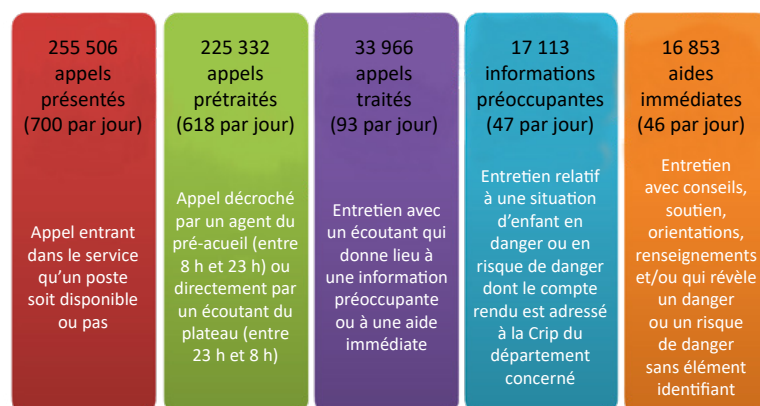
Synthèse des appels de 2019

Les données d'activité relatives aux appels au 119 sont analysées chaque année par un groupe de travail propre au Snated, grâce aux travaux du responsable informatique du Giped et de la chargée d'études statistiques de l'ONPE dédiée pour le Giped à cette mission. L'étude statistique annuelle, et notamment celle de 2019, est disponible sur www.allo119.gouv.fr dans la rubrique **Activités**.



QUELQUES DONNÉES

LES FLUX D'APPELS



17 %
DES APPELANTS
SONT DES MINEURS
DONT 13,2 % POUR
LEUR PROPRE
SITUATION

Des outils adaptés aux problématiques gérées

Au sein du Snated, un groupe de travail a été constitué (réunissant un cadre et des écoutants) il y a plusieurs années afin d'adapter le logiciel métier aux besoins constants du service, aux textes de loi, aux nouvelles définitions et problématiques en protection de l'enfance...

Le groupe Lisa (« Logiciel interactif de suivi des appels », nom du logiciel métier du 119) a mené à bien trois axes de travail durant l'année 2019 :

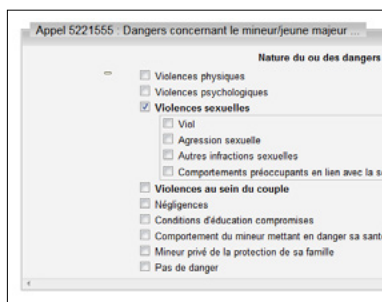
1 – Tout d'abord un travail de réflexion sur la définition des violences sexuelles.

La définition du danger « violences sexuelles » peut, comme celle du danger « violences au sein du couple » être précisée grâce à des sous-items. Il s'agit de clarifier le vocable utilisé en retenant les termes juridiques, de se conformer aux évolutions de la loi (notamment la loi du 3 août 2018) et d'appréhender l'ensemble des situations entendues au 119 relevant de violences sexuelles. Ce danger est ainsi organisé en quatre sous catégories : viol, agressions sexuelles, autres infractions sexuelles (atteinte sexuelle, exhibition, harcèlement sexuel, prostitution, corruption de mineur, proposition sexuelle à un mineur de 15 ans par un moyen de communication électronique, exposition à des images pornographiques) et autres comportements préoccupants en lien avec la sexualité (climat équivoque, confidences érotiques...) qui peuvent être cochés lorsque les informations recueillies permettent de qualifier plus précisément ce danger.

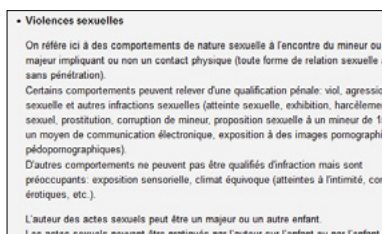
2 - En second lieu, le groupe Lisa a travaillé une définition plus précise du danger comme « *comportement du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité* ». Il s'agit de caractériser un comportement du mineur qui le place en situation de danger physique ou psychologique comme la consommation de psychotropes, les idées suicidaires, les fugues, etc. Cette mise en danger du mineur lui-même est précisée grâce aux informations recueillies (fugue, idées, suicidaires, scarification...) et dans le texte.

3 - Enfin un guide Lisa qui explicite toutes les modalités de fonctionnement mais également les définitions des différents items et outils du logiciel métier du 119 a été entièrement mis à jour. Il a été actualisé en intégrant les nouvelles fonctionnalités, définitions mais également l'ensemble des règles applicables dès lors que ce logiciel métier est utilisé.

Ce document sert de référence pour l'ensemble des écoutants.



LE LOGICIEL MÉTIER LISA D'AIDE AU SUIVI DES APPELS



L'évolution de l'accessibilité du 119

À l'ère numérique et alors que la généralisation des téléphones connectés, en particulier chez les jeunes, crée de nouveaux modes d'utilisation, le Snated se devait d'engager une réflexion sur le sujet. En mars 2019, un groupe de travail sur la diversification des modes d'accès au 119 a été constitué, associant cadres, informaticiens et écoutants.

Une étude sur l'accessibilité et l'utilisation des réseaux sociaux d'autres services du secteur santé-social a été réalisée, ainsi qu'une visite de la Brigade de police spécialisée dans le signalement des violences sexuelles et sexistes, celle-ci utilisant une messagerie instantanée (la Plateforme d'orientation et de signalements internet du traitement des infractions de violences sexuelles et sexistes – Positivs).

À l'issue de ces réflexions, il a été décidé de procéder en deux temps, avec la mise en place d'un formulaire de recueil d'informations sur le site internet du 119 puis ultérieurement d'une messagerie instantanée.

La priorité est donnée à la mise en place du formulaire. En effet, le 119 reçoit un nombre croissant de sollicitations concernant des situations de jeunes en danger ou en risque de l'être qui lui parviennent par courriel, les internautes utilisant le formulaire de demande d'informations du site.

Pour faire face à cette réelle demande, le Snated a décidé d'intégrer à son site internet un formulaire dédié, visible et accessible, spécifiquement consacré au dépôt d'informations sur des enfants en danger ou en risque de l'être. En fonction de leur précision, un appel au 119 sera sollicité ou les informations directement adressées au Crip concernées.

Les informations recueillies seront intégrées dans le logiciel métier du 119, permettant un suivi des situations quelle que soit la manière dont elles ont été transmises.

Fin 2019, le Snated a également amorcé un travail pour la mise en œuvre d'une fonctionnalité accessible aux sourds et malentendants ne pouvant accéder au 119. Ce travail sera développé en 2020.

UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVERSIFICATION DES MODES D'ACCÈS AU 119 A ÉTÉ CONSTITUÉ EN 2019

La formation et l'information des équipes du 119

Le groupe Tutorat

Les candidats au poste d'écoutants bénéficient d'une formation en interne gérée par le groupe « Tutorat ».

Sous la responsabilité du directeur de service et d'un cadre de coordination, la formation se tient sur 70 heures environ, comme suit :

- **Une formation théorique** : développement de l'enfant, le cadre légal en protection de l'enfance, les particularités des appels d'enfants, la restitution écrite à la suite d'un entretien, l'apprentissage du logiciel métier du service...
- **Une formation pratique** : double écoute passive du candidat puis double écoute active avec l'accompagnement d'un écoutant confirmé du 119, membre du groupe Tutorat.

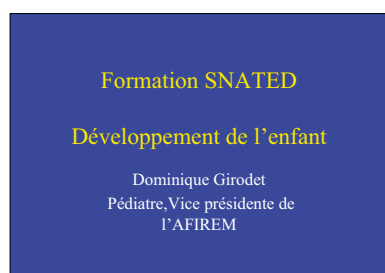
Les membres de ce groupe contribuent, à différents niveaux, à ces formations exigeantes pour apporter toutes les informations, les techniques et le savoir-faire aux futurs écoutants.

Les interventions de professionnels au 119

En plus du droit à formation individuel ou leur participation à des colloques ou autres séminaires de partenaires, l'équipe du Snated, et notamment les écoutants, bénéficient de réunions régulières que propose le service pour réactualiser des connaissances législatives, sur des dispositifs, des problématiques émergentes, etc.

Ces temps de rencontres collectifs (de formations et d'informations) avec des professionnels et spécialistes se tiennent notamment lors de réunions de service mensuelles d'une durée de deux heures.

Ces temps s'ajoutent aux réunions de coordination obligatoires animées par les cadres de coordination (deux heures mensuelles par groupe) qui permettent aux écoutants de travailler les pratiques, la qualité de service, actualiser leurs connaissances...



En 2019, plusieurs professionnels sollicités par l'encadrement du Snated ont pu présenter leur travail et leur structure à l'équipe d'écoutes et/ou aborder des thématiques précises. C'est notamment le cas :

- De **Marie Lieberherr**, magistrate, responsable du pôle Défense des droits de l'enfant du Défenseur des enfants.
- De **Sandrine Pépit**, directrice du 116 000 Enfants disparus.
- Du **D^r Dominique Girodet**, pédiatre, de l'Association française d'information et de recherches sur l'enfance maltraitée (Afirem), pour aborder le développement de l'enfant.
- Du **D^r Jean-Marc Ben Kemoun**, pédopsychiatre, sur le recueil de la parole de l'enfant et le protocole NICHD (National Institute of Child Health and Human Development).
- De **Paul Marion-Gaber**, juge des enfants au tribunal de grande instance de Versailles (Yvelines).

Des chargés de mission de l'ONPE interviennent également régulièrement pour présenter ses nouvelles publications. Ce fut le cas de deux d'entre elles :

- La note juridique *Aménagement de l'autorité parentale, délaissement et intérêt supérieur de l'enfant : état des lieux du cadre légal et de la jurisprudence*, présentée par **Elsa Keravel**, magistrate.
- L'étude *Penser petit : des politiques et des pratiques au service des jeunes enfants de moins de 6 ans confiés*, présentée par **Anne Oui**, cadre en protection de l'enfance.

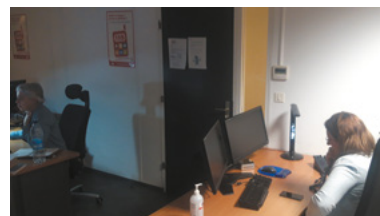
Les doubles écoutes

En 2019, plusieurs visites (élus, professionnels départementaux, responsables associatifs...) ont été organisées au Snated. Pour une majorité d'entre elles, une immersion a été proposée au pré-accueil et sur le plateau d'écoute.

Ces temps, très appréciés des professionnels du champ médico-social ou autres acteurs de la protection de l'enfance, sont organisés par l'encadrement.

Sur le plateau d'écoute, les écoutes prennent des appels et consacrent un temps de débriefing avec le professionnel présent. La double écoute est possible pour les professionnels de l'extérieur lorsque le secret professionnel est établi et respecté.

PERRINE GOULET,
DÉPUTÉE, EN DOUBLE ÉCOUTE



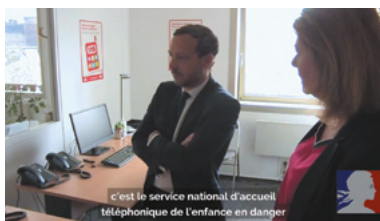
XAVIER IACOVELLI,
SÉNATEUR,
EN VISITE
AU SNATED



SANDRINE PÉPIT, DIRECTRICE
DU 116 000 ENFANTS DISPARUS



UNE PROFESSIONNELLE DU
DÉFENSEUR DES ENFANTS EN
IMMERSION AU 119



ADRIEN TAQUET AU 119



VÉRONIQUE MORAZÉ,
RESPONSABLE DES
SERVICES ENFANCE-FAMILLE
ET ACTIONS SOLIDAIRES
DU TERRITOIRE, EXPLIQUE
LE FONCTIONNEMENT DU 119

* Le film est visible à l'adresse suivante :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/adrien-taquet-en-visite-au-119-service-national-d-accueil-telephonique-de-l->

** On peut découvrir le film pédagogique de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'adresse suivante :
<https://la1ere.francetvinfo.fr/saintpierremiquelon/saint-pierre-spm/signature-protocole-protection-enfance-saint-pierre-miquelon-760651.html>

Cela permet, aux visiteurs de mieux aborder les situations, les techniques d'entretien, la relation appelant-écoutant, le recueil d'informations par l'écoutant mais également les réponses proposées. Ces temps sont de véritables moments d'échange et de partage.

Par ailleurs, le Snated a également eu l'honneur d'accueillir, pour la seconde fois en une année, le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance. Adrien Taquet a souhaité aller à la rencontre des écoutants du 119 en juillet 2019 afin de mieux aborder leur travail et les appels. À cette occasion, le ministère des Solidarités et de la Santé a réalisé une vidéo de sensibilisation afin de promouvoir le 119*.

Les partenariats du Snated

Les départements

Extension du 119 à Saint-Pierre-et-Miquelon

Depuis plusieurs années, des collectivités ou territoires français souhaitent rendre accessible le 119 à leurs populations, comme c'est le cas pour l'ensemble des départements français.

Ainsi, après Saint-Barthélemy et Saint-Martin les années précédentes, le Snated a eu le plaisir en 2019 d'étendre ses lignes au territoire Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette ouverture des lignes du 119 a été lancée à la mi-octobre au sein de l'hôtel du territoire dans le cadre d'un protocole d'accord entre les acteurs locaux de la protection de l'enfance.

Saint-Pierre-et-Miquelon a médiatisé cet événement auprès de sa population notamment en utilisant le film pédagogique du 119 en l'adaptant à son territoire**. Cette action de sensibilisation soutenue par le Snated s'est poursuivie par la diffusion en nombre des plaquettes et affiches du 119.

Visites aux Crip et visites des Crip

La mission d'appui des départements dévolue au Giped et au Snated, s'est poursuivie cette année, au travers de différentes actions qui ont permis de multiplier les rencontres et le travail partenarial : en accueillant les équipes Crip dans le cadre de journées d'immersion au 119 et en rencontrant les équipes Crip sur leurs territoires.

Les objectifs de ces rencontres sont les suivants :

- Favoriser l'établissement d'une culture commune au niveau des informations préoccupantes.
- Développer une meilleure connaissance des fonctionnements et spécificités respectifs des services (missions de l'encadrement, dynamique des relations quotidiennes avec les différents partenaires œuvrant pour la protection de l'enfance).
- Partager des connaissances et des expériences.
- Sensibiliser à la spécificité du travail des écoutants, à la particularité du travail d'écoute nécessitant une méthodologie enseignée en formation, aux règles spécifiques au cadre légal du 119, évaluation du potentiel danger/risque dans un contexte de recueil d'informations « immédiat » (entretien), une réactivité nécessaire et appropriée dans les cas d'urgence nécessitant un recours aux services de première urgence...

Les moyens et outils :

- Présentation générale du Snated (cadre, fonctionnement, organisation) assortie, pour chaque département, d'une présentation personnalisée des données chiffrées de l'activités du département accueilli.
- Organisation de temps d'échanges entre l'équipe Crip accueillie et l'encadrement, afin de favoriser une meilleure connaissance mutuelle des fonctionnements institutionnels et la mise en phase de pratiques professionnelles communes.
- Organisation de temps de double écoute visant à favoriser les échanges entre l'équipe Crip et l'équipe d'écouterants 119, professionnels œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance.

Les autres modes d'actions partenariales

Adaptation des formats :

- Soit sur site au Snated, le cadre de coordination référent du département accueille l'équipe Crip concernée, selon les modalités décrites ci-dessus.
- Soit sur le site de la Crip concernée, où le cadre de coordination référent du département se rend. Dans ce cas, le programme est préparé en amont à distance afin de s'adapter au mieux aux attentes de l'équipe Crip.
- Le Snated a également participé à une rencontre régionale en présence de plusieurs Crip.

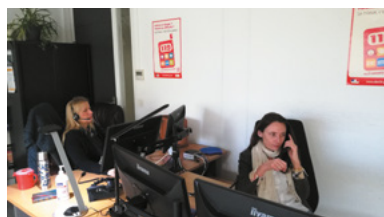
EXEMPLE DE FICHE DE DÉPARTEMENT

Données départementales du SNATED - Pneu, le vendredi 01 février 2019

Flux d'activités :			
Les appels	2017	2018	2018 National
Total des appels traités	142	121	2450
Donc Ados Immédiates (AI)	102	90	11911
Donc Informations Préoccupantes (IP)	40	31	11919
Appels traités	47,9%	57,8%	46,9%
IP traités	52,36%	52,22%	56,91%
Le nombre de retours (à ce jour)	211	219	620
Taux de retour (IP %)	51,47%	69,23%	56,72%

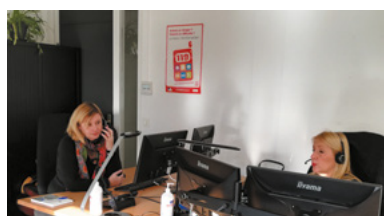
Caractéristiques des Informations Préoccupantes :			
Les appelants	2017	2018	2018 National
Enfants concernés	11	20	1136
Famille proche	63	73	4293
Autre membre de la famille	16	12	221
Enfants	55	63	3319
Professionnels	21	22	1050
Autres	66	66	4209
Les enfants concernés	511	525	29563
Nombre d'enfants en danger	242	432	25365
Nature des dangers :			
Violence physique	244	171	11220
Violence psychologique	400	308	11962
Violence sexuelle	17	17	2897
Violence au sein du couple (données disponibles après 2018)	0	0	0
Négligence parentale	120	200	16461
Condition d'habitat précaire sans négligence parentale	136	117	5723
Ménor maltraité en danger de santé, de sécurité ou de survie	10	62	3174
Ménor pris en la protection de sa famille	0	0	0
Pneu de danger imminent pour l'opérateur	131	100	3233
Age des enfants en danger :			
0 à 6 ans	69	68	4897
7 à 11 ans	20	114	7293
12 à 16 ans	39	91	4973
17 à 18 ans	31	64	3437
19 à 21 ans	13	11	434
Non précisé	18	0	384

GIP Enfance en danger - BP 2002 - 78021 DRYEUX Cedex 17
Tél : 01 31 56 08 64 - Fax : 01 31 56 08 61
Courriel : cabinet@enfance-en-danger.fr - Site web : www.119.gip-ed.fr



IMMERSION D'UNE
PROFESSIONNELLE DE
LA CRIP DE L'ISÈRE (38)

LA CRIP DU
MAINE-ET-
LOIRE (49) EN
IMMERSION
AU 119



IMMERSION DE LA CRIP
DU VAL-D'OISE (95)

VISITE D'UNE CADRE
DE COORDINATION DU 119
À LA CRIP DU RHÔNE



Thématiques régulièrement abordées lors de ces réunions de travail :

- Le secret professionnel au 119.
- Les retours d'évaluation (état des lieux, difficultés de la gestion des fiches de retours d'évaluation des Crip au Snated, mise en conformité technique (logiciels, procédures, applications...). Ceci, en lien direct avec le responsable informatique du Giped.
- Participation au travail sur le projet de référentiel interne à la Crip (visant à améliorer le recueil d'informations préoccupantes par téléphone par leurs agents). Le Snated participe ainsi à leur formation et à la transmission de son savoir-faire en matière de recueil de l'information préoccupante. Une réflexion commune est menée autour de la qualification de l'information en information *préoccupante* pour lancer l'évaluation, participant ainsi au projet de référentiel de recueil de l'information préoccupante initié par certaines Crip (par exemple le département du Rhône [69]).

VISITES AU SNATED

Alpes-Maritimes (06)

Isère (38)

Métropole de Lyon (69M))

Indre-et-Loire (37)

Maine-et-Loire (49)

Paris (75)

Seine-Saint-Denis (93)

Val-d'Oise (95)

VISITES DE CADRES DANS LES DÉPARTEMENTS

Charente-Maritime (17)

Regroupé avec :
Vienne (86)
Deux-Sèvres (79)
Vendé (85),
Gironde (33)

Indre-et-Loire (37)

Rhône (69) et
Métropole de Lyon (69M)

Isère (38)
(formation à
l'écoute)

Les relations partenariales du Snated

Depuis toujours, le Snated a une politique de sensibilisation des acteurs de la protection de l'enfance ou des ministères concernés par cette problématique.

Organisation de stages d'écoute

Comme les années précédentes, le service est sollicité par différents partenaires afin d'accueillir des membres de leurs équipes pour un stage de double écoute. Ce fut le cas, par exemple, d'écouter du 3919 Violences Femmes Info. En effet, dans le cadre d'une convention de partenariat entre les deux services, le Snated a accueilli en 2019 l'ensemble des écoutants du 3919 pour une immersion au pré-accueil et sur le plateau d'écoute.

Chacune de ses sessions se termine par un debriefing avec les cadres de coordination du service.

Depuis quelques années, le Snated reçoit également des stagiaires de l'École nationale de la magistrature (ENM).

Le Giped est en effet partenaire de l'ENM pour sensibiliser les magistrats aux missions de l'institution.

Deux à trois sessions de trois jours se tiennent chaque année. Le Snated propose notamment de découvrir le parcours de l'appel au 119 et d'effectuer de la double écoute.

Interventions auprès de partenaires

Cette année encore, le Snated a répondu aux sollicitations de structures associatives ou ministérielles afin de présenter le service et son activité ou intervenir sur une problématique précise.

Que ce soit dans le cadre d'une convention de partenariat ou non, ces actions d'information et de formation sont régulières et permettent au Snated de mieux se faire connaître et identifier.

L'encadrement et la responsable de communication se mobilisent à chaque intervention afin de s'adapter le mieux possible à son public.

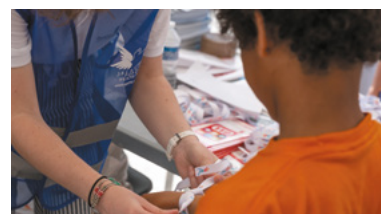
Exemples d'intervention :

- Comme chaque année, le Snated est intervenu dans le cadre de la formation des Jeunes ambassadeurs du Défenseur des enfants (Jade) pour présenter le 119 et le dispositif de protection de l'enfance en France. Suite à cette intervention les Jade ont organisé plusieurs événements afin de sensibiliser les jeunes et les familles à l'existence du 119 :
 - Les dimanche 21 et lundi 22 avril, lors de leur tenue d'un stand dans un parc parisien sur les violences dans le cadre d'une chasse aux œufs organisée par le Secours populaire, plus de 2 000 autocollants du 119 ont été distribués à des enfants participant à cette manifestation.

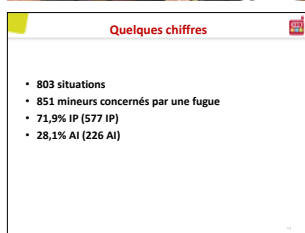


UN STAGE D'ÉCOUTE AU 119

INTERVENTION DU DIRECTEUR
DU SNATED AU COLLOQUE DE
LA FÉDÉRATION NATIONALE
SOLIDARITÉ FEMMES (3919)



STAND DU 119 LORS DE LA
CHASSE AUX ŒUFS DU
SECOURS POPULAIRE



INTERVENTION AU COLLOQUE
DU 116 000 ENFANTS DISPARUS



INTERVENTION À LA
DDCS DE PARIS



M^{ME} BROUSSE
ET MACRON
AU SNATED



• Le Snated est également intervenu lors d'une action de sensibilisation organisée par les Jade Métropole et les Jade Rhône dans le département du Rhône à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, sur le thème « Quelles thématiques pour la situation inquiétante d'un enfant ? Quels moyens pour intervenir avant qu'il ne soit trop tard ? » Le public ciblé ici était des professionnels susceptibles d'être en contact avec des enfants ou concernés par les droits de l'enfant : enseignants, personnels de maisons de jeunes, membres d'associations de parents d'élèves, personnels des foyers...

- Des interventions de l'encadrement se sont également tenues dans des colloques tels que celui du 116 000 Enfants disparus pour présenter le 119 et les situations de fugues traitées au 119.
- Un cadre de coordination est également intervenu auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Paris (rattachée à la préfecture de Paris-IDF) afin de présenter le 119, expliciter son rôle et sensibiliser les acteurs éducatifs des temps périscolaires et extrascolaires aux thématiques de l'enfance en danger et plus précisément du harcèlement.

Hormis ces interventions ponctuelles à la demande des partenaires, le Snated continue également à intervenir chaque année, par exemple à l'École de puériculture de Paris devant plus de 100 étudiants afin de les sensibiliser à la problématique de l'enfance en danger et à l'existence du 119.

Ce type de formation de deux heures est prodigué par un cadre de coordination et un écoutant du 119.

Participation aux événements des partenaires

Chaque année, le Snated est convié, ou partie prenante, d'événements organisés par des partenaires associatifs ou de l'État. Le directeur et l'encadrement du Snated, mais aussi la direction générale du GIP Enfance en danger, ont participé à des événements.

Dans le cadre de la sortie du livre *Enfants maltraités : occupons-nous de ce qui ne nous regarde pas* co-écrit avec sa porte-parole Carole Bouquet, Martine Brousse, présidente de la fédération de la Voix de l'enfant (et vice-présidente du Giped) a choisi pour le lancement de son livre d'être présente au Snated-119 (à qui a par ailleurs été consacré un chapitre). Le Snated a ainsi eu l'honneur de recevoir M^{me} Brousse, accompagnée de M^{me} Brigitte Macron.

Le Snated était également représenté aux sorties des rapports suivants :



LA REMISE OFFICIELLE
DU QUATORZIÈME RAPPORT
D'ACTIVITÉ DES JEUNES
AMBASSEURS DU
DÉFENSEUR DES ENFANTS
AU DÉFENSEUR DES DROITS,
JACQUES TOUBON

LE SNATED ET LA DIRECTION DU
GIPED ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ
À DES ÉVÉNEMENTS TEL QUE
LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ASSOCIATION
NATIONALE L'ENFANT
BLEU – ENFANCE
MALTRAITÉE



LE SNATED ET LA DIRECTION DU GIPED ÉTAIENT ENCORE
PRÉSENTS AU COLLOQUE ORGANISÉ LE 20 NOVEMBRE 2020,
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET
TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CIDE PAR LE DÉFENSEUR
DES DROITS, À L'UNESCO EN PRÉSENCE NOTAMMENT DU
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, EMMANUEL MACRON.



PAR AILLEURS, UNE FICHE
NAVETTE RÉALISÉE PAR LE
SNATED A ÉTÉ INTÉGRÉE À
CE GUIDE AFIN D'EXPLIQUER
AUX PROFESSIONNELS DE LA
JEUNESSE ET DU SPORT LA
MANIÈRE DE PRÉPARER UN
APPEL AU 119.

LA PARUTION D'UN GUIDE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES
EN DIRECTION DES ANIMATEURS ET ÉDUCATEURS
SPORTIFS INITIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS, AUQUEL LE 119 A CONTRIBUÉ.
LE 119 Y EST EN EFFET CITÉ À PLUSIEURS REPRISES
COMME NUMÉRO À CONTACTER EN CAS DE VIOLENCES
SUSPECTÉES OU AVÉRÉES.



Vous devez contacter le 119 ?
Voici des éléments qui vous aideront à préparer votre appel.

L'appelant :

- Nom : _____

- Prénom : _____

- Fonction : _____

- Organisme de rattachement : _____

- Localisation de l'appelant : _____

Le mineur concerné :

- Nom : _____

- Prénom : _____

- Age : _____

- Sexe : F ☐ M ☐

- Adresse d'origine : _____

Les faits :
Types de dangers évoqués par le mineur ? (N'hésitez pas à utiliser les termes employés par le mineur)

Dans quel contexte, les faits ont-ils été évoqués ? _____

Qui a recueilli la parole de l'enfant ? _____

D'autres personnes sont-elles informées de cette situation ? _____

Des actions ont-elles été engagées suite à la révélation ? _____

Informations relatives à la famille / l'enfant concerné ? (suivi médical, suivi social...) _____

L'auteur présumé :

- Nom : _____

- Prénom : _____

- Lien avec l'enfant concerné ? _____

- L'auteur présumé est-il actuellement en contact avec le mineur concerné ? _____

Caractéristiques du 119

- ✓ Accessibilité 24h/24 - 7j/7 de métropole et des départements ultramarins
- ✓ Accessibilité du 119 étranger (+33 1 53 06 38 95 - appel payant)
- ✓ Gratuité depuis tous les téléphones depuis le territoire français
- ✓ Confidentialité des appels

Plus d'informations : www.allo119.gouv.fr

GIP Enfance en Danger - Service national d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

La mission d'information du Snated

Au-delà de sa mission essentielle qu'est la mise en œuvre de l'article L. 226-8 du CASF qui dispose que « l'obligation d'affichage du 119 dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs », le Snated a eu en 2019 une activité riche en termes de communication.

La célébration des 30 ans de la Cide

Dans le cadre du trentième anniversaire de la Cide, le service a souhaité participer pleinement à cet événement et rappeler que le 119 est au quotidien au cœur des droits de l'enfant. À cette occasion, le service a mené ses propres actions et a été partie prenante d'événements organisés par le secrétariat d'état en charge de la protection de l'enfance relayés par des médias.

Lancement d'outils de communication

Afin de participer à la célébration des droits de l'enfant, le Snated a, dès début 2019, lancé deux projets forts :

1. La création de sa première affiche dédiée aux droits de l'enfant

Cette affiche, créée en interne, avait pour objectif d'être accessible aux enfants et aux adolescents ainsi qu'aux adultes les accompagnant. Le souhait du Snated était d'expliquer au jeune public qu'ils ont des droits. Cet anniversaire de la Cide a ainsi été l'occasion de réaffirmer sa communication en direction des plus jeunes pour toujours les encourager à briser le silence en cas de violences ou de difficultés et à contacter le 119 sans hésitation.

Ce projet d'affiche a fait l'objet d'échanges avec les membres du comité technique du Snated.

Ce visuel se veut un support de sensibilisation et d'information pour les personnels scolaires souhaitant aborder les droits de l'enfant lors de la journée internationale.

C'est pour être au plus près d'une communication qui leur est destinée que le Snated a soumis ce visuel à plusieurs enfants, d'âges différents, pour avoir leurs avis. Cette petite consultation a permis au service de parfois réajuster le message suite à certains questionnements ou remarques que ce « panel de jeunes » a pu effectuer.

Cette affiche a été lancée le 20 novembre 2019 et est disponible gratuitement par téléchargement (uniquement) sur le site www.allo119.gouv.fr.



2. La réactualisation du livret

Le 119 au service des droits de l'enfant

Dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la Cide en 2015, le Snated avait réalisé un livret autour des droits de l'enfant qui a été labellisé par le Défenseur des droits.

Avec une volonté d'informer le public d'enfants, d'adolescents et les personnels scolaires sur les droits de l'enfant, le Snated a souhaité être pédagogue et a ainsi simplifié tous les articles de ce texte international.

Chaque article de la Convention est illustré par un, voire deux appels au 119. Paru en 2015, la première édition a été revue cette année afin de réactualiser :

- les textes législatifs (conformément à la loi de mars 2016) ;
- les nouvelles définitions et nouvelles structures existantes, etc.

Ce travail a également permis d'enrichir la plupart des vignettes d'appels avec les suites apportées par les départements aux situations illustrant les articles. Ces retours d'évaluation n'étant pas connus en 2015.

Le livret pédagogique (édition 2019) est disponible sur le site www.allo119.gouv.fr.

Le 119 au cœur des communications institutionnelles

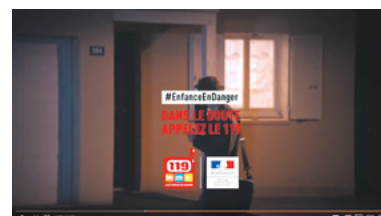
Autour du 20 novembre, le Snated-119 a été également largement plébiscité par la presse écrite, spécialisée ou web autour de deux événements majeurs initiés par le secrétariat d'État en charge de la protection de l'enfance et une action du ministère des sports :

- **Le trentième anniversaire de la Cide** et la diffusion d'un spot du secrétariat d'État en charge de la protection de l'enfance sur les chaînes de télévision et les réseaux sociaux.
- **La présentation de 22 mesures du secrétaire d'État**, Adrien Taquet pour lutter contre les violences faites aux enfants, évoquant notamment le renforcement des moyens alloués au Giped et notamment au 119. Cette annonce a été réalisée le 18 novembre 2019 en exclusivité sur RTL.
- **Une séquence vidéo à l'initiative du ministère des Sports** dans laquelle des sportifs appellent à contacter le 119.



À L'INTÉRIEUR DU LIVRET
SONT EXPLIQUÉS LES DROITS
GARANTIS PAR LA CIDE
ET L'ACTION DU 119

SPOTS DU MINISTÈRE DE
LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
ET DU MINISTÈRE DES SPORTS





SOIRÉE TÉLÉVISÉE SPÉCIALE
SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Le 119 au cœur de la mobilisation des médias

Toujours dans le cadre du trentième anniversaire de la Cide, le groupe France Télévisions s'est mobilisé du 18 au 20 novembre 2019 pour sensibiliser aux droits de l'enfant. De nombreux programmes ont été consacrés à cette thématique, notamment celle de violences sur mineurs, et ont mis en lumière le 119.

L'une des programmations majeures de France 3 fut la diffusion en prime du téléfilm *La maladroite* revenant sur « l'affaire Marina ».

Campagnes de communication autour du 20 novembre 2019 : un impact fort sur l'activité du 119

Suite à ces diverses actions et campagnes de communication, le Snated a vécu **une sollicitation inédite de médias relayant ces événements**. Pour exemple :

- **18 novembre 2019.** Reportage réalisé au 119 diffusé aux journaux du matin sur RTL dans le cadre de l'annonce du secrétaire d'État.
- **20 novembre 2019.** Dépêche AFP sur les mesures du secrétaire d'État et reportage sur le 119 réalisé au Snated.
- **20 novembre 2019.** Passage en direct de la directrice générale du Giped au journal de 5 h 40 sur Europe 1 et diffusion d'un reportage réalisé au Snated dans trois journaux de la matinée
- **20 novembre 2019.** Passage en direct de la directrice générale du Giped sur RTL dans l'émission de Flavie Flament *On est fait pour s'entendre*.
- **20 novembre 2019.** Dans le cadre de la soirée spéciale sur France 3 avec diffusion de *La Maladroite* suivie d'un débat, citation du 119 et apparition à l'écran des visuels du 119 ainsi que présence de la vice-présidente du Giped au côté du secrétaire d'État.
- **20 novembre 2019.** Parution dans Ouest France d'un reportage sur le 119 et interview du directeur du Snated.
- **20 Novembre 2019.** Reportage et interview réalisée au Snated publié par Konbini News.
- **20 novembre 2019.** Annonce des 22 mesures du plan par le président de la République et le secrétaire d'État, avec présence sur le plateau de la vice-présidente du Giped.
- **21 novembre 2019.** Diffusion au journal de Sud Radio d'un reportage réalisé au Snated.

La campagne de France TV, les actions de communication ministérielles et les interviews et reportages réalisés au Snated ont eu un impact très important sur l'activité du 119 entre le 18 et le 25 novembre 2019. Des renforcements de plage d'écoute ont par ailleurs été nécessaires.

Ci-dessous, quelques chiffres sur cet impact.

IMPACT SUR LES APPELS

INDICATEUR	PÉRIODE DITE NORMALE (7 au 14 octobre 2019)	PÉRIODE DE CAMPAGNE	ÉVOLUTION EN %
APPELS DES ENTRANTS	10 170	13 207	+ 29,86 %
APPELS PRÉSENTÉS	5 922	8 334	+ 40,73 %
APPELS DÉCROCHÉS	5 454	7 349	+ 34,75 %
AIDES IMMÉDIATES (écoute, conseils, soutien...)	406	439	+ 8,13 %
INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES (transmises aux départements pour suites à donner)	389	445	+ 14,4 %
TOTAL DES APPELS TRAITÉS	795	884	+ 11,19 %
HEURES D'ÉCOUTE EFFECTIVES PAR LES ÉCOUTANTS	700	794	+ 13,43 %

IMPACT SUR LA FRÉQUENTATION DU SITE

	Nombre de visites	Pages vues
PÉRIODE DITE NORMALE (7 au 14 octobre 2019)	3 069	5 238
PÉRIODE DE CAMPAGNE	5 515	10 339
ÉVOLUTION EN %	+ 79,7 %	+ 97,38 %

Toutes ces occasions de communiquer ont offert au service une visibilité, pour une meilleure connaissance de ses missions, de son fonctionnement et du travail de ses écoutants.

L'année 2019 a également été une année où les demandes de documentation, de questions posées via le site internet ou les demandes de visuels pour des insertions sur le web ou sur des supports imprimés ont été importantes.

L'activité du site www.allo119.gouv.fr

En 2019, le nombre de visites est en baisse par rapport à 2018 qui fut une année particulièrement riche en termes de communication.

Ainsi entre le 1^{er} février 2019* et le 31 décembre, le site a été consulté 129 207 fois avec 209 242 pages vues.

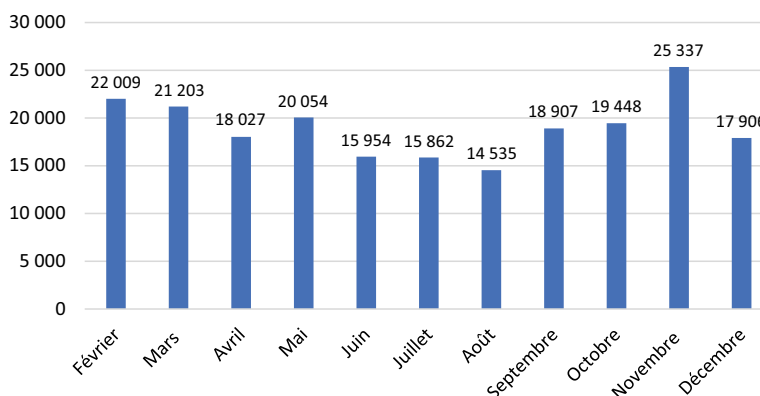
Comme traditionnellement, c'est aux mois de septembre et de novembre que le site a été le plus visité.

Cela coïncide avec la rentrée scolaire de septembre (campagne de diffusion des affiches du 119 à l'ensemble des établissements scolaires des territoires français) et les actions de sensibilisation autour de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre.

Ici, le site a également connu un pic de fréquentation en mai, qui est dû à la médiatisation importante de la vice-présidente du Giped, Martine Brousse, lors de la parution de son ouvrage. Chaque interview ou plateau télé a en effet été l'occasion pour M^{me} Brousse d'évoquer et présenter le 119.

* Bien que l'incident ait pu être résolu dans les meilleurs délais, il nous est impossible d'indiquer les données du mois de janvier 2019 à la suite d'une importante attaque informatique contre le site dans cette période.

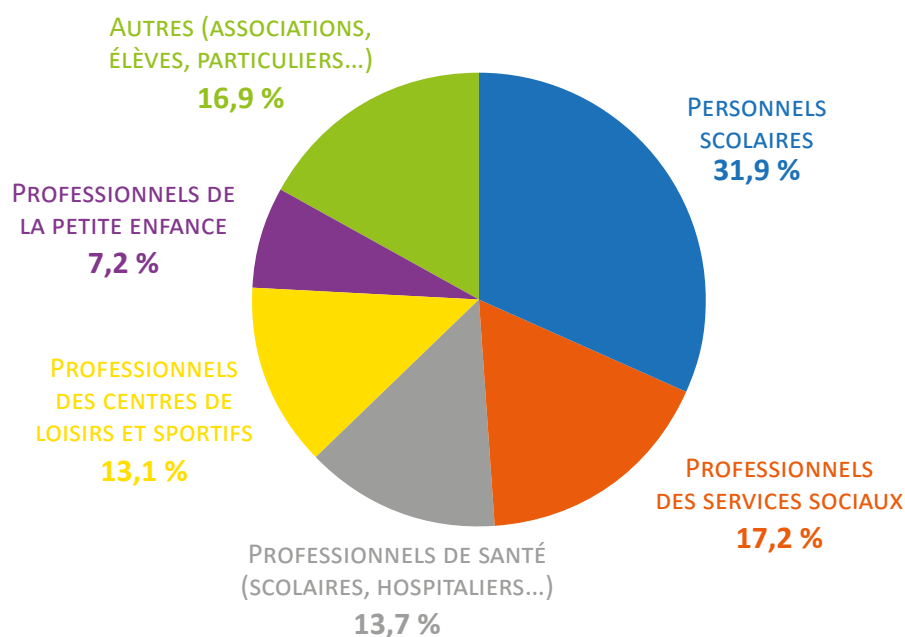
LES PAGES LES PLUS VISITÉES EN 2019



Il faut également noter que la fréquentation du site permet également un nombre de téléchargements important d'outils de communication du 119 (film, affiche, plaquette à destination des jeunes, notamment) mais également des demandes de documentation.

Ainsi, en 2019, 627 demandes d'envois postaux de documentation ont été prises en compte dont 602 via le site internet (714 en 2018).

Sur ces 627 demandes, on note, une constante année après année dans le profil des demandeurs :



2020 SERA
LE TRENTIÈME
ANNIVERSAIRE
DU SNATED ET
DU PREMIER
APPEL REÇU
AU 119 EN
JANVIER 1990

2020, une année essentielle pour le Snated

Après une année riche en communication portée à l'échelle nationale, à l'initiative du secrétariat d'État à la protection de l'enfance, le Snated poursuivra en 2020 sa mission d'information avec plusieurs projets qui seront notamment liés au **trentième anniversaire de la mise en place effective du service** et du premier appel pris le 9 janvier 1990.

Pour cet anniversaire et afin de continuer à être au service du public et des droits de tous les enfants, le service va poursuivre le développement de ses projets lancés en 2019.

L'accessibilité et la diversification des modes d'accès au service seront notamment au cœur de l'activité du Snated : par la mise en place d'un formulaire sur son site pour proposer de l'aide par écrit et par la mise en place d'une fonctionnalité permettant aux personnes sourdes et malentendantes de contacter le service pour évoquer une situation individuelle.

La consolidation des partenariats sera également un enjeu important en 2020 afin de toujours mieux sensibiliser à l'existence et l'activité du 119 dans l'ensemble de lieux fréquentés par le public jeune.

Enfin, les moyens alloués en fin d'année 2019 par le secrétariat d'État en charge de la protection de l'enfance devraient également permettre de renforcer les moyens humains au Snated afin de mieux répondre aux appelants.

Observatoire national de la protection de l'enfance

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a pour objectif de « *mieux connaître la protection de l'enfance afin de mieux prévenir et de mieux prendre en charge* ». À sa création en 2004, trois missions d'observation en protection de l'enfance – consolidées et élargies en 2007 et 2016 – lui ont été confiées, concernant :

- L'amélioration de la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection de l'enfance par le recensement, la mise en cohérence, l'analyse et le développement de données chiffrées, d'études et de recherches.
- Le recensement, l'analyse et la diffusion des pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance, évaluées et jugées concluantes.
- Le soutien et la mise en réseau des acteurs de la protection de l'enfance.

Cela se concrétise par des travaux de collecte et d'analyse de données à la fois quantitatives et qualitatives réalisés à partir de groupes de travail multipartites, desquels émanent des études et des rapports pouvant comporter des préconisations. La diffusion de ces travaux est assurée par des publications variées (notes, rapports, dossiers...) et des journées d'étude et de séminaire.

Géré par le Giped, l'ONPE se compose d'une équipe multidisciplinaire regroupant une directrice, des chargées de mission, des agent.e.s chargé.e.s d'études, et des agent.e.s employé.e.s à des tâches d'administration, de documentation ou de communication.



UNE ÉQUIPE
MULTIDISCIPLINAIRE
POUR « MIEUX
CONNAÎTRE LA
PROTECTION DE
L'ENFANCE POUR
MIEUX PRÉVENIR
ET MIEUX PRENDRE
EN CHARGE »

UN CONSEIL SCIENTIFIQUE QUI DISPENSE EXPERTISE ET CONSEIL

Le personnel de l'Observatoire a connu des mouvements et absences prolongées au cours de l'année 2019 : 4 congés maternité, 3 départs définitifs, 3 nouvelles arrivées et 1 collaboration temporaire de quelques mois. L'ONPE a en outre accueilli l'espace de quelques semaines une auditrice de justice de l'École nationale de la magistrature (ENM). Le personnel de l'Observatoire comptait 13 personnes en activité fin 2019, dont une en détachement et une mise à disposition par son administration.

L'ONPE est doté d'un conseil scientifique jouant un rôle d'expertise et de conseil pour les recherches auxquelles il apporte son soutien. Le conseil scientifique se composait en 2019 de 20 membres (10 chercheur.e.s reconnu.e.s et 10 représentant.e.s d'organismes commanditaires de recherches en protection de l'enfance). Le conseil s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2019.

Mouvements au conseil scientifique courant 2019

En modifiant la convention constitutive du Giped, l'assemblée générale de novembre 2018 a permis d'accueillir quatre nouveaux membres au sein du conseil scientifique : d'une part, deux organismes commanditaires de recherches, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, et l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse ; d'autre part, deux personnalités qualifiées, M. Amine Benjelloun, pédopsychiatre à Casablanca, et M^{me} Elsa Zotian, anthropologue au Laboratoire des sciences appliquées.

Composition du conseil scientifique de l'ONPE fin 2019

- Représentant.e.s à titre personnel : Hélène Join-Lambert (présidente du conseil scientifique), Guillaume Bronsard (vice-président), Yolande Govindama, Édouard Durand, Karl Hanson, Andreas Jud, Pierrine Robin, Flore Capelier, Amine Benjelloun, Elsa Zotian.
- Organisme commanditaires de recherches dans le champ de la protection de l'enfance : Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (Andass), Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), mission de recherche Droit et Justice, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Inhesj), Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), Fondation de France, Institut national des études démographiques (Ined), Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Les rapports, notes et études

L'ONPE mène des études sur divers sujets afférents au champ de la protection de l'enfance, des travaux d'observation qui donnent lieu à diverses publications (rapports d'étude, dossiers thématiques, notes...) qui, en plus d'être librement accessibles sur le site de l'ONPE, font l'objet de présentations régulières auprès de différents acteurs de la protection de l'enfance.

En plus d'enquêtes auprès des praticiens et praticiennes du secteur de la protection de l'enfance, l'ONPE effectue un travail permanent de collecte et de mise en cohérence de données chiffrées concernant l'enfance en danger (ou en risque de l'être) et sa protection. Cela s'effectue en partenariat avec les services déconcentrés de l'État et les services départementaux de protection de l'enfance, notamment dans le cadre du dispositif Olinpe. Cette mission s'organise aussi en relation avec d'autres organismes et institutions tels que les services du ministère de la Justice, la Drees, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Service ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), la Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice (SDSE) et la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG).

Des publications régulières permettent de rendre compte de ce travail : notes d'actualités et rapports annuels, dont le rapport sur la situation des pupilles de l'État et le rapport au Gouvernement et au Parlement.

Les rapports annuels en 2019

En 2019, l'ONPE a publié son treizième rapport au Gouvernement et au Parlement. Paru au mois d'avril, il a fait l'objet le 17 mai 2019 d'une remise officielle à M. Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de la mise en place de la stratégie pour la protection de l'enfance auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, en présence de la présidente du Giped, de sa directrice générale et de la directrice de l'ONPE. Dans cette treizième mouture de son rapport annuel, l'ONPE identifie des phénomènes émergents de mise en danger et des pratiques à promouvoir, souligne combien la production de données chiffrées apporte des connaissances plus pointues, et rappelle comment l'ONPE soutient le renforcement du réseau des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).

Le rapport sur la situation des pupilles de l'État est quant à lui paru en juillet 2019. *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2017* analyse la situation des enfants ayant le statut de pupille de l'État fin 2016, leurs caractéristiques et les évolutions les concernant, avant de faire état des mouvements de population et d'apporter des informations complémentaires sur les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation, sur la tutelle des pupilles et sur les candidats à l'adoption dans chaque département.



REMISE À M. ADRIEN TAQUET
DU TREIZIÈME RAPPORT
AU GOUVERNEMENT
ET AU PARLEMENT



Le rapport se conclut par un focus sur les pupilles de l'État ayant des besoins spécifiques du fait de leur état de santé, de leur âge élevé ou de leur appartenance à une fratrie ne pouvant être séparée.

Au cours de l'année les connaissances tirées de l'enquête annuelle sur la situation des pupilles ont fait l'objet de plusieurs présentations : sur les profils des pupilles devant la commission Adoption du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) en mars puis devant la mission parlementaire sur l'adoption en septembre ; sur le statut des pupilles et le délaissement parental à l'ENM en novembre ; concernant les naissances sous le secret auprès d'une représentante du ministère japonais de la Santé venue à Paris en décembre pour étudier cette question.

La collecte des données pour le rapport 2020, qui portera sur les chiffres au 31 décembre 2018, a été effectuée au cours de l'année 2019.

Autres publications en 2019

Pour la deuxième année consécutive, l'ONPE a publié en février 2019 une note présentant des chiffres clés en protection de l'enfance, donnés chiffrés portant sur l'année 2017. Cette note présentait quatre indicateurs clés relatifs à la protection de l'enfance en France : le nombre de mineurs et jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance, le nombre de mineurs ayant fait l'objet de la saisine d'un juge des enfants, le nombre de mineurs décédés de mort violente au sein de la famille, et le montant des dépenses en protection de l'enfance. Ces indicateurs sont élaborés à partir de données transmises par la Drees, la DPJJ, le ministère de la Justice et le SSMSI. Ils seront mis à jour et publiés tous les ans.

En janvier 2019 a été publiée la note *État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France* qui présente les résultats d'une enquête menée en 2018 auprès des conseils départementaux français dans l'objectif de réaliser un état des lieux des ODPE sur le territoire national et de mettre à jour les données d'une précédente enquête ayant fait l'objet d'une note en octobre 2016. Réalisé au moyen d'un questionnaire, cet état des lieux fait le point sur les observatoires départementaux en place, sur leurs relations avec l'ONPE, sur leur composition, leur organisation, leurs projets, leur participation au dispositif Olinpe et leur implication dans les principales missions qui leur sont dévolues.



Cette note rappelle aussi l'utilité pour les observatoires départementaux des commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE dont la loi prévoit la mise en place dans tous les départements.

L'année 2019 a vu la finalisation et la publication d'une étude commencée en 2017 sur l'accueil en protection de l'enfance des enfants de moins de 6 ans. Le rapport *Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés* est sorti au mois de mars 2019. Sa réalisation avait donné lieu à plusieurs visites de dispositifs, dont certaines ont abouti à la publication sur le site de l'ONPE de fiches de dispositif en plus du rapport de l'étude elle-même.

En avril 2019, peu après la parution de *Penser petit*, des membres de l'ONPE sont retournées à Mulhouse pour l'inauguration de la nouvelle pouponnière de l'Ermitage, dont l'ouverture était annoncée dans la fiche réalisée pour présenter le dispositif en complément du rapport. L'étude a en outre fait l'objet de diverses présentations au cours de l'année 2019 : au colloque du GIS Beco à Toulouse en mai ; en visioconférence auprès du réseau Idéal Connaissances en septembre ; et lors d'une journée du conseil départemental de l'Indre-et-Loire en novembre.

Dans le cadre de la mesure 5 du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, lancé en 2017, l'ONPE s'était vu confier une double mission de recensement des méthodes internationales de retour sur expérience dramatique puis d'élaboration d'une méthode adaptée au contexte français. Le fruit de ce travail de deux ans a été rendu public en octobre 2019 dans le livret *Le retour sur événement dramatique en protection de l'enfance : sens et repères méthodologiques*. Peu avant sa publication, le contenu du livret a fait l'objet d'une première présentation à l'ENM de Paris en septembre. Après sa publication, il a également été présenté à la DPJJ en novembre.



Publications extérieures des membres de l'ONPE

- Anne OUI (chargée de mission, ONPE). *Assistant familial – 3^e édition*. Paris : Dunod (Aide-mémoire), mars 2019.
- Flora BOLTER (chargée d'études, ONPE), Maud GORZA (chargée de projet, Santé publique France). Dossier « Les besoins fondamentaux des enfants ». *La santé en action*. Mars 2019, n° 447.
- Agnès GINDT-DUCROS (directrice, ONPE). Développer pour tous une culture commune autour des besoins fondamentaux universels de l'enfant. *La santé en action*. Mars 2019, n° 447, p. 8-9.
- Anne-Clémence SCHOM (ancienne chargée d'études, ONPE), Ludovic JAMET (chargé de mission, Idefhi), Anne OUI (chargée de mission, ONPE). Maltraitance intrafamiliale envers les enfants : définitions d'une notion équivoque. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*. 15 octobre 2019, n° 26-27, p. 514-519.

Publications antérieures ou en préparation

L'ONPE continue d'être sollicité régulièrement concernant des travaux publiés les années précédentes. Certains de ces ouvrages, épuisés dans leur version imprimée toujours demandée, ont bénéficié de nouveaux tirages en 2019 :

- Le rapport d'étude *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »* de janvier 2015.
- Le rapport d'étude *L'accueil familial : quel travail d'équipe ?* de juillet 2015. De nombreuses interventions sur l'accueil familial et les assistants familiaux ont eu lieu en 2019 : entretien à France Culture sur les assistants familiaux en janvier ; intervention sur l'accueil familial à l'École supérieure de travail social (Etsup) en février ; participation au comité de pilotage de la recherche de l'Association nationale de placements familiaux (ANPF) sur les pratiques d'évaluation en accueil familial en mars ; participation à un groupe de travail de la Haute Autorité de santé (HAS) sur le retour en famille après placement (recommandation de bonnes pratiques) en octobre ; journée d'étude de l'Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion (Idephi) de Seine-Maritime sur les besoins de l'enfant en accueil familial en novembre. L'ONPE a également participé à plusieurs réunions du comité de pilotage d'une étude de la Drees sur l'accueil familial en avril, mai, juillet et septembre 2019.
- La revue de littérature *La maltraitance intrafamiliale envers les enfants* d'août 2016. Cette thématique a également fait l'objet de plusieurs interventions en 2019 : sur les violences intrafamiliales à un colloque de l'Observatoire jurassien des enfants victimes (Ojevim) en avril ; sur les conséquences sur la santé des maltraitances envers les enfants à l'Université d'été francophone en santé publique en juillet à Besançon, puis au *Magazine de la santé* en octobre ; sur les enfants exposés aux violences conjugales dans un entretien à BFM TV en novembre ; et de nouveau sur les violences intrafamiliales lors d'une conférence au conseil départemental du Gers en novembre. L'ONPE a également participé en septembre à un groupe de travail de l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem) sur la maltraitance et l'autisme.



PRÉSENTATION À LA JOURNÉE
D'ÉTUDE DE L'IDFHI



- Le dossier thématique *Mineurs non accompagnés : quels besoins et quelles réponses ?* de février 2017, réimprimé dans une nouvelle édition. La question des MNA a fait l'objet de plusieurs interventions en 2019 : en janvier une audition devant le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), avec un focus sur les questions de santé ; en avril une réunion avec des représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ; puis une intervention au colloque de psychologie clinique interculturelle organisé par l'université de Savoie Mont Blanc.

Plusieurs travaux publiés au format de notes ont également fait l'objet courant 2019 d'interventions pour les présenter ou d'autres activités en vue de nouvelles publications :

- Une réunion a eu lieu en avril avec des agents de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) pour présenter le travail d'harmonisation des indicateurs relatifs aux cellules de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (Crip) qui avait été initié en 2017 par l'ONPE en collaboration avec le Snated, la Drees et les Crip de 5 départements et qui avait donné lieu à la publication en 2018 de la note *Proposition d'un socle minimum d'indicateurs relatifs à l'activité des Crip*. Celle-ci devrait voir une suite sous la forme d'une nouvelle publication en 2020.
- La note *Étude des parcours en protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 4 ans des enfants nés en 2012 dans trois départements français* publiée en 2018 montrait comment les données collectées par le dispositif Olinpe permettent de réaliser une analyse longitudinale des parcours d'enfants en protection de l'enfance. Le groupe de travail qui a produit la note, associant ONPE et départements volontaires, s'est réuni en 2019, en vue d'une nouvelle publication en 2020 pour actualiser la première. Des conseils méthodologiques pour la mise en place d'études longitudinales ont par ailleurs été prodigués en 2019 aux départements de la Vendée et de l'Eure au mois de décembre.



PRÉSENTATION AU COLLOQUE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE INTERCULTURELLE





- L'enquête *État des lieux de la mise en place de commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE* parue au premier semestre 2018 a fait l'objet d'une présentation lors d'une journée départementale de la Charente en novembre, tandis que la note juridique Aménagements de l'autorité parentale, délaissement et intérêt supérieur de l'enfant : état des lieux du cadre légal et de la jurisprudence parue au deuxième semestre 2018 a été présentée en conférence à Nanterre (Hauts-de-Seine) en février, à Beauvais (Oise) et à Bobigny (Seine-Saint-Denis) en mars. La question du délaissement parental, en lien avec celle du statut de pupille, a fait l'objet d'une présentation à l'ENM de Paris en novembre 2019.

Les questions des violences sexuelles sur les enfants et des risques prostitutionnels chez les mineurs sont des questions émergentes sur lesquelles l'ONPE a plusieurs fois été sollicité en 2019 : audition au Sénat sur les violences sexuelles à l'égard des enfants en février ; rencontres avec l'ENPJJ et la Fédération française des centres de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (FFcriavs) en février et en mai ; audition par l'Igas sur la prostitution des mineurs en septembre. Dans le cadre d'un travail sur la prostitution des mineurs et la protection de l'enfance amorcé en 2019, qui va se prolonger en 2020 et qui devrait donner lieu à une publication début 2021, une première visite de dispositif a été effectuée au mois de juillet au service d'accompagnement spécialisé (SAS) d'Aurillac.

Autres interventions

L'ONPE a un champ d'expertise en protection de l'enfance plus large que celui des seules thématiques traitées dans ses publications. Régulièrement, des membres de l'Observatoire sont sollicités sur des questions qui n'ont pas encore fait l'objet de publications mais sur lesquelles un éclairage peut être donné :

- Audition au Sénat sur violences éducatives ordinaires en février.
- Intervention à une journée du centre régional d'études, d'actions et d'informations [en faveur des personnes en situation de vulnérabilité] d'Auvergne-Rhône-Alpes (Creai ARA) sur le thème du handicap et de la protection de l'enfance en mars.
- Intervention sur l'audition et le discernement devant le juge aux affaires familiales, à l'Université catholique de droit de Lille en mars.

- Audition par l'Igas sur les délais d'exécution des décisions de justice en avril.
- Présentation au ministère des Solidarités et de la Santé, en mai, de son étude sur l'état psychologique des jeunes en centre éducatif fermé par le Pr. Guillaume Bronsard, vice-président du conseil scientifique de l'ONPE.
- Rencontre avec le Pr. Bellivier délégué ministériel Santé mentale et psychiatrie en septembre.
- Visioconférence en septembre avec le département de la Martinique sur les apports de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Participation à une table ronde « Concilier protection de l'enfance et droits des enfants, comment est-ce possible ? » au Festival international du film d'éducation, à Évreux, en décembre.

Le soutien à la recherche

À travers l'activité de son conseil scientifique, l'ONPE apporte chaque année son soutien aux chercheurs et chercheuses en protection de l'enfance de différentes manières, à travers l'activité de son conseil scientifique et des membres de son équipe : organisation d'une journée d'étude, participation à de telles journées ou à des comités scientifiques, lancement et suivi d'appels à projets, remise bisannuelle d'un prix de thèse.

Appels à projets

Les appels à projets lancés annuellement par l'ONPE sont de deux types : un appel thématique et un appel ouvert. Le conseil scientifique examine les dossiers déposés en réponse aux appels et sélectionne parmi eux les projets qui feront l'objet d'un financement et d'un suivi de la part de l'Observatoire.

Au cours de l'année 2019, le conseil scientifique de l'ONPE a validé à mi-parcours trois projets déposés les années précédentes. En outre, parmi les réponses reçues aux appels à projets, trois projets ont été retenus :

- Pour l'appel thématique, sur la scolarisation des enfants en protection de l'enfance, une recherche de Benjamin Denecheau (université de Paris-Est Créteil) intitulée « Une approche comparative France-Belgique du suivi de la scolarité en milieu ouvert : la famille, l'école et la protection de l'enfance » (soutien de 40 000 euros).

L'ONPE APPORTE
SON SOUTIEN AUX
CHERCHEURS ET
CHERCHEUSES
EN PROTECTION
DE L'ENFANCE À
TRAVERS L'ACTIVITÉ
DE SON CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET
DE SES MEMBRES

LE PRIX DE THÈSE
EST OUVERT À
TOUTES LES
DISCIPLINES ET
RÉCOMPENSE
UNE RECHERCHE
DOCTORALE SUR
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

- Pour l'appel ouvert, deux projets :
 - une recherche de Beate Collet (Sorbonne Université) intitulée « Risques prostitutionnels à l'adolescence : comprendre les processus d'engagement dans les conduites à risques et élaborer des outils de prévention » (soutien de 31 393 euros) ;
 - une recherche de Christèle Gras-Leguen (centre d'investigation clinique du CHU de Nantes) intitulée « Fréquence, conséquences et déterminants des soins sub-optimaux dans la prise en charge initiale de la maltraitance physique de l'enfant : enquête confidentielle prospective dans 2 unités médico-judiciaires de la région Ouest » (soutien de 36 911 euros).

Prix de thèse

Tous les deux ans, en partenariat avec la Fondation de France, l'ONPE remet un prix de thèse récompensant une recherche doctorale en langue française portant sur la protection de l'enfance et ouverte à toutes les disciplines (sciences humaines et sociales, droit, psychologie, médecine, etc.). La récompense s'accompagne d'une dotation de 10 000 euros (dont 5 000 d'aide à la publication).

En 2019, pour sa deuxième édition, le conseil scientifique de l'ONPE a décidé de récompenser la thèse de droit soutenue en 2018 à Sorbonne Université par Guillaume Périssol sous le titre « Le droit chemin : jeunes délinquants en France et aux États-Unis au milieu du XX^e siècle ».

Trois autres travaux ont été désignés comme finalistes :

- « L'enfant en détention en France et en Angleterre, contribution à l'élaboration d'un cadre juridique pour les enfants accompagnant leur mère en prison », thèse de droit soutenue en 2018 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne par Ariane Amado.
- « L'accrochage scolaire des jeunes confiés à une famille d'accueil : une réussite scolaire atypique au regard des parcours de vie », thèse de sciences de l'éducation soutenue en 2017 à l'université de Nice par Alice Anton-Philippon.
- « L'accès – ou le non-accès – à la protection des mineur.e.s isolé.e.s en situation de migration : l'évaluation de la minorité et de l'isolement, ou la mise à l'épreuve de la crédibilité narrative, comportementale et physique », thèse de sociologie soutenue en 2018 à l'université Paris X Nanterre par Noémie Paté.

Les travaux du lauréat et des finalistes seront présentés lors d'une journée qui doit être organisée par l'ONPE en 2020.

Journées d'études

Chaque année l'ONPE organise une journée d'étude autour d'un thème, généralement dans le prolongement de travaux des années précédentes. En 2019, une telle journée devait se tenir le 13 décembre à Paris sur le thème de l'articulation entre recherche et pratique en protection de l'enfance. Les circonstances particulières d'un mouvement social particulièrement fort en fin d'année, avec une réduction drastique des transports et services, ont contraint au report de cette journée à une date ultérieure en 2020.

Participation à des comités

L'ONPE est présent de façon permanente aux comités scientifiques d'organismes acteurs de la protection de l'enfance ou participe au comité de pilotage de certaines de leurs études. En 2019, l'Observatoire était ainsi présent au comité scientifique de l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp), au conseil scientifique de la stratégie de lutte contre la pauvreté, au comité de concertation de la HAS et au comité de suivi du référentiel Creai ARA. L'ONPE a pu également apporter son éclairage dans le pilotage d'études à la Drees (notamment celle sur les conditions d'exercice des assistants familiaux), à l'ANPF (sur les outils d'évaluation de la prise en charge des enfants en accueil familial) et à l'Idefhi (sur la continuité des parcours des adolescents suivis dans les services de l'établissement, une recherche-action dont les conclusions ont été présentées lors d'un colloque en mars 2019).

L'ONPE
EST PRÉSENT
AUX COMITÉS
SCIENTIFIQUES
D'ORGANISMES
ACTEURS DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE
ET PARTICIPE À
DES COMITÉS DE
PILOTAGE D'ÉTUDES

L'observation et le lien territorial

Le travail permanent d'observation des pratiques et de collecte et mise en cohérence de données chiffrées qu'effectue l'ONPE lui permet d'actualiser et d'affiner sa connaissance du secteur de la protection de l'enfance en France pour ensuite prodiguer son expertise au travers d'interventions et publications. Différents outils et moyens lui permettent d'effectuer cette observation en lien avec les praticiens et les acteurs territoriaux.

EN 2019 L'ONPE A AMORCÉ LA CONSTRUCTION D'UNE BASE NATIONALE DE DONNÉES

Le dispositif Olinpe

Le dispositif d'observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance (Olinpe) permet à l'ONPE de récupérer les données collectées par les ODPE sur les parcours en protection de l'enfance, qui peuvent ensuite être synthétisées sous forme de tableaux de bord chiffrés de la protection de l'enfance dans les départements en mesure de fournir des données. En 2019, pour compléter le panorama, la construction d'une base nationale de données du dispositif Olinpe a été amorcée.

Pour faciliter et améliorer la transmission des informations, l'ONPE entretient des échanges réguliers avec divers acteurs de la protection de l'enfance : le réseau des ODPE et les conseils départementaux, mais aussi les ministère(s) et la DGCS (autour des décrets relatifs à la transmission des données), ainsi que les éditeurs des logiciels utilisés pour la collecte des données (Solis, Iodas, Sirius et Implicit). Des réunions ont ainsi eu lieu en 2019 avec les éditeurs GFI et Implicit. L'ONPE diffuse par ailleurs des outils d'accompagnement comme le guide Olinpe afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs (départements et éditeurs).

Le comité de pilotage et le comité technique

Pour soutenir le dispositif Olinpe, compte tenu de la complexité du champ d'observation et de la grande diversité d'organisation des départements, l'Observatoire a mis en place dès 2011 un dispositif national de suivi, au travers notamment de deux instances : le comité de pilotage et le comité technique.

- Le comité de pilotage vise à penser globalement le dispositif de connaissance chiffrée en protection de l'enfance et réunit des personnes concernées par la production de données chiffrées : représentants de départements, des ministères concernés (DGCS, Drees, DPJJ, Dgesco) et d'associations. En 2019, le comité de pilotage s'est réuni en septembre.
- Le comité technique a un rôle plus opérationnel, travaillant à partir des expériences départementales pour identifier les difficultés de mise en œuvre du dispositif de transmission des données sur les territoires. Depuis 2017, le comité technique se réunit en groupes de travail autour de thématiques spécifiques. Les départements membres du comité technique sont sélectionnés sur la base du volontariat en fonction de l'intérêt porté à la thématique de travail et de la disponibilité de leurs données. Un membre de la Drees est par ailleurs associé aux réunions.

Un groupe de travail sur les analyses longitudinales existe depuis 2017. Il a permis l'élaboration d'indicateurs longitudinaux issus des données des trois départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Vaucluse. Restitué en mai 2018 dans une première note d'actualité, ce travail devrait être actualisé en 2020 dans une nouvelle publication. En 2019, ce groupe de travail s'est réuni en mars. Ce groupe de travail a été élargi en 2019 pour aborder la question de la constitution d'une base nationale de données et devrait en 2020 se réunir à ce sujet pour la première fois.

En 2019 (notamment en janvier, juillet et octobre), dans le prolongement d'un travail initié en 2017, des réunions et des échanges ont eu lieu avec la PJJ dans le cadre d'un groupe de travail sur le décret d'application de la loi du 14 mars 2016 sur la transmission des données relatives aux mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans faisant l'objet de mesures successives ou simultanées dans les services de l'ASE et de la PJJ.

Le plan d'actions ministériel initié en 2016 pour accompagner et améliorer l'implantation du dispositif Olinpe dans les départements s'est prolongé en 2019 : une chargée de mission a travaillé à la mise en œuvre du plan en lien avec les 13 départements volontaires.

Le dispositif Olinpe, enfin, fait tout au long de l'année l'objet d'interventions de présentation, de sensibilisation ou de formation (parfois dans le cadre du plan d'actions). Notamment : en janvier, un séminaire de sensibilisation et de formation auprès des cadres ASE de l'Essonne ; en février, une présentation du dispositif à une délégation de l'ODPE de Saint-Martin ; en avril, dans le cadre du plan d'actions et d'accompagnement, une visioconférence avec les Pyrénées-orientales, puis des déplacements dans l'Aisne et dans l'Allier ; en mai, toujours dans le cadre du plans d'actions, un déplacement dans les Côtes-d'Armor ; en juillet, une présentation du dispositif aux services départementaux de la Guyane ; en décembre, une réunion de sensibilisation à Olinpe auprès de cadres ASE de l'Eure-et-Loir.



SÉMINAIRE AUPRÈS DES
CADRES ASE DE L'ESSONNE

Le réseau des ODPE

Le renforcement des relations entre l'Observatoire national et les observatoires départementaux est l'un des principaux objectifs de l'institution, l'animation de ce réseau faisant partie des missions de l'ONPE. Le plan d'actions et d'accompagnement du dispositif Olinpe (voir « Le dispositif Olinpe ») s'inscrit dans cette perspective.

Le site de l'ONPE est un outil d'animation du réseau des ODPE : divers supports de présentation ou d'aide sont mis à disposition des observatoires départementaux dans leur espace réservé : annuaire des ODPE, outil d'aide à la saisie, livret d'échanges, guide Olinpe, référentiels et autres documents sources.

RENFORCER
SES RELATIONS
AVEC LES ODPE EST
L'UN DES PRINCIPAUX
OBJECTIFS DE L'ONPE



SÉMINAIRE TECHNIQUE DES
ODPE DU 29 JANVIER 2019

DES PARTENARIATS QUI PASSENT PAR DES VISITES DANS LES DÉPARTEMENTS ET PAR L'ACCUEIL DE LEUR REPRÉSENTANTS

Chaque année, est organisé un séminaire technique qui constitue un temps fort des relations entre l'ONPE et les ODPE : en 2019, celui-ci s'est tenu le 29 janvier, suivi le 30 d'une journée consacrée au plans d'actions et d'accompagnement d'Olinpe et réunissant les départements volontaires.

En outre, l'Observatoire reçoit régulièrement dans ses locaux des membres des ODPE, notamment pour participer à divers groupes de travail. C'est au terme de plusieurs réunions d'un groupe de travail sur la mission de formation des ODPE qu'un référentiel et des outils techniques ont été réalisés, mis en ligne début 2019 puis présentés au séminaire technique du 29 janvier (et par la suite lors de la conférence stratégique de l'ODPE de l'Oise le 21 mai). Un groupe de travail sur le transfert de connaissances a été mis en place en 2019 et devrait commencer à se réunir en 2020.

En dehors des groupes de travail déjà mentionnés, en 2019 l'ONPE a reçu dans ses locaux des membres des ODPE de Saint-Martin, de Mayotte, de Réunion, de Polynésie française, des Hautes-Alpes et de Seine-et-Marne.

Les membres de l'ONPE se rendent par ailleurs régulièrement dans les départements, notamment pour participer à des séminaires et réunions organisés par les ODPE. De nombreux échanges sur les pratiques et les expériences dans les départements font suite à ces rencontres. Les déplacements des membres de l'ONPE dans les départements constituent des occasions de présenter les travaux de l'ONPE et les ressources qui en découlent. En 2019, l'ONPE a notamment participé, par l'intermédiaire d'une vidéo réalisé en partenariat avec Idéal Connaissances, à l'inauguration de l'ODPE de Meurthe-et-Moselle en octobre et a assisté en novembre à la première conférence annuelle de l'ODPE des Hautes-Alpes.

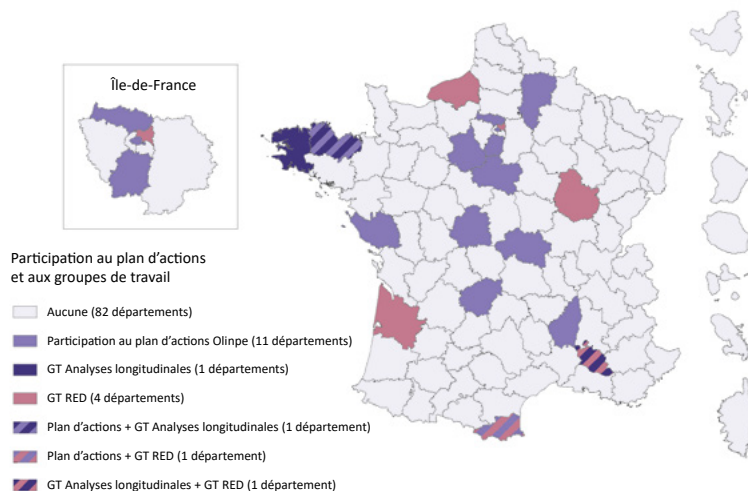
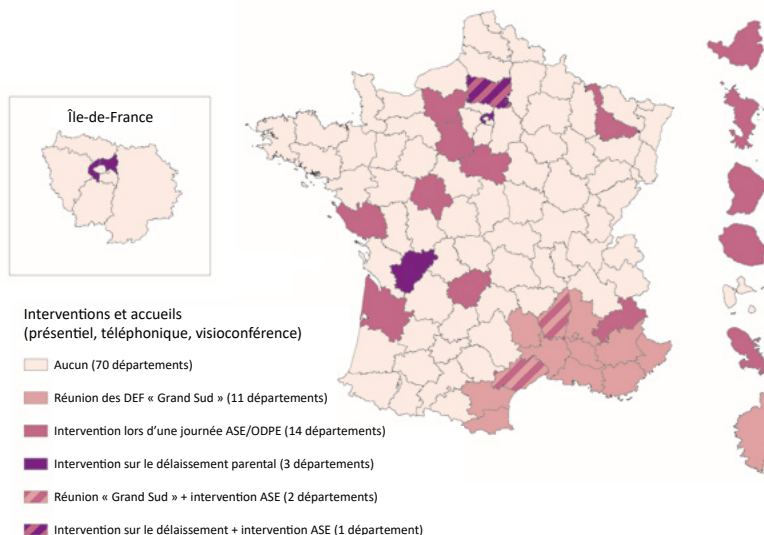
Fiches de dispositif et schémas départementaux

Dans le cadre de la mission de recensement, d'analyse et de diffusion des pratiques de prévention, de dépistage, et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, à partir de visites et d'entretiens, l'ONPE réalise régulièrement des fiches de présentation de dispositifs de protection de l'enfance, ensuite publiées sur son site (rubrique Dispositifs et pratiques). Ces fiches font l'objet de mises à jour régulières. En 2019, 2 visites de dispositif ont été effectuées par des membres de l'ONPE et 2 fiches de dispositif ont été rédigées ensuite. L'une d'elles a été publiée en ligne début 2020.

L'ONPE réalise également au long de l'année un recensement et un classement informatique de la documentation issue des conseils départementaux. Cela concerne en particulier les schémas départementaux de la protection de l'enfance, sur l'actualisation desquels une veille est effectuée.

DÉPLACEMENTS ET ACCUEILS

À 33 reprises en 2019, des membres de l'ONPE ont été amenés à se déplacer dans des départements ou régions (notamment à l'occasion d'une réunion des directions enfance-famille de 13 départements du « Grand Sud » en mars 2019), ont reçu des représentants des départements dans les locaux de l'ONPE, ou ont eu avec eux des échanges en réunion téléphonique ou visioconférence.

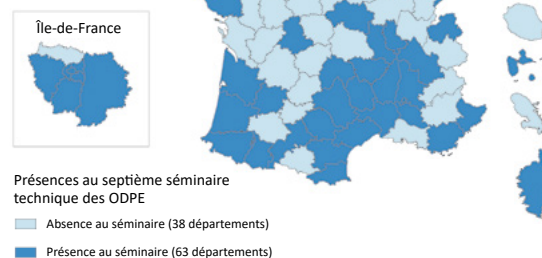


GROUPES DE TRAVAIL AVEC LES DÉPARTEMENTS

En 2019, l'ONPE a organisé des réunions avec des départements dans le cadre de groupes de travail, notamment sur les analyses longitudinales (3 départements) et le retour sur événement dramatique (6 départements), et dans le cadre du plan d'actions et d'accompagnement du dispositif Olinpe (13 départements).

PARTICIPATION AU SÉMINAIRE TECHNIQUE DES ODPE

Les agents de 63 conseils départementaux ou collectivités territoriales ont assisté au septième séminaire techniques des ODPE organisé par l'ONPE le 29 janvier 2019.



UN RÔLE
D'EXPERTISE
AUPRÈS DES
POUVOIRS PUBLICS
ET DES ACTEURS
ASSOCIATIFS DE LA
PROTECTION DE
L'ENFANCE

Expertise auprès des acteurs

Que ce soit au niveau national, régional ou départemental, l'ONPE joue un rôle d'expertise auprès de pouvoirs publics et des acteurs associatifs de la protection de l'enfance. En 2019 comme chaque année, ce rôle a été pleinement joué.

Auprès des services de l'État ou d'institutions publiques nationales

Au niveau national l'ONPE prodigue son expertise auprès des ministères, des directions et autres administrations et services au niveau national. En plus des collaborations scientifiques déjà mentionnées (voir « Participation à des comités »), cette action inclut des auditions (à l'Assemblée nationale, au Sénat, devant le HCSP ou l'Igas), des participations à des comités de pilotage institutionnels et à des commissions (notamment aux commissions du CNPE, dont la commission Connaissance et recherche animée par la directrice de l'ONPE – mais l'Observatoire est également intervenu aux commissions Adoption, Prévention et repérage précoce et Adaptation des interventions), à des colloques ou séminaires, ou encore à des groupes de travail en vue d'établir des recommandations. En 2019, cela a notamment impliqué l'Observatoire dans le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (en animant un groupe de travail sur le retour sur événement dramatique, en participant aux journées de bilan de la mise en œuvre de la mesure 1 du plan et en relatant des préconisations sur la mise en œuvre d'un groupe d'experts sur les décès d'enfants par violences intrafamiliales. Ce dernier point a fait l'objet d'un avis du CNPE) et dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (notamment en participant à son conseil scientifique), mais également dans la concertation pour la stratégie de protection de l'enfance (notamment en participant au groupe de travail sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap) et dans la démarche de consensus sur les interventions de protection de l'enfance à domicile (notamment en participant à son comité d'experts et en y présentant les travaux de l'ONPE sur le sujet).

La dispensation d'expertise peut aussi prendre la forme d'interventions de formation ou d'accueil stagiaires : par exemple, la participation à une journée de formation à l'ENM en mars, ou encore l'accueil à l'ONPE d'une auditrice de justice en février et mars.

En 2019 l'ONPE est intervenu auprès de, et a travaillé avec, les organes suivants :



Auprès des départements et régions

À un autre échelon territorial, en plus des activités en lien avec le dispositif Olinpe et le réseau des ODPE, déjà présentés plus haut, l'ONPE travaille avec le Snated auprès des conseils départementaux et de leurs services, comme les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (Crip), ainsi que d'organismes régionaux comme le centre régional d'études, d'actions et d'information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Creai-ARA).

Au service des associations, fondations et autres organismes

Plus largement, l'ONPE est présent auprès de nombreux autres acteurs de la protection de l'enfance – associations et réseaux associatifs, fondations et autres organismes. Cette action peut prendre la forme d'un partage de connaissances à travers l'animation d'ateliers (par exemple aux Assises de la protection de l'enfance) ou des interventions pour présenter les travaux de l'Observatoire lors de journées d'études, de soutien à la recherche (notamment en participant à des comités scientifiques comme celui de la fondation Ocirp), de participations à des comités de pilotage (par exemple celui du Club ASE du réseau Idéal Connaissances, et d'autres sortes de partenariat (par exemple avec la Fondation de France pour le prix de thèse de l'ONPE). En 2019, cela a concerné les associations et organismes suivants :



Relations internationales

Dans le cadre de relations internationales avec les chercheurs et praticiens du secteur de la protection de l'enfance, des prises de contact et des rencontres ont eu lieu en 2019, sur le territoire national ou à l'extérieur, notamment dans le cadre de la participation de l'ONPE au Réseau social européen (ESN – European Social Network) et au projet européen CAN-MDS (voir encadré).

Déplacements internationaux en 2019

EN JUIN À MILAN (ITALIE)

Conférence annuelle de réseau ESN autour du thème « De la qualité de soin vers la qualité de vie ».



EN JUIN À BUCAREST (ROUMANIE)

Conférence « Be The change » de SOS Villages d'enfants International.

EN JUILLET À BRUXELLES (BELGIQUE)

Participation à une réunion du comité d'experts du réseau ESN sur la coproduction des services sociaux avec les usagers.



EN NOVEMBRE À LISBONNE (PORTUGAL)

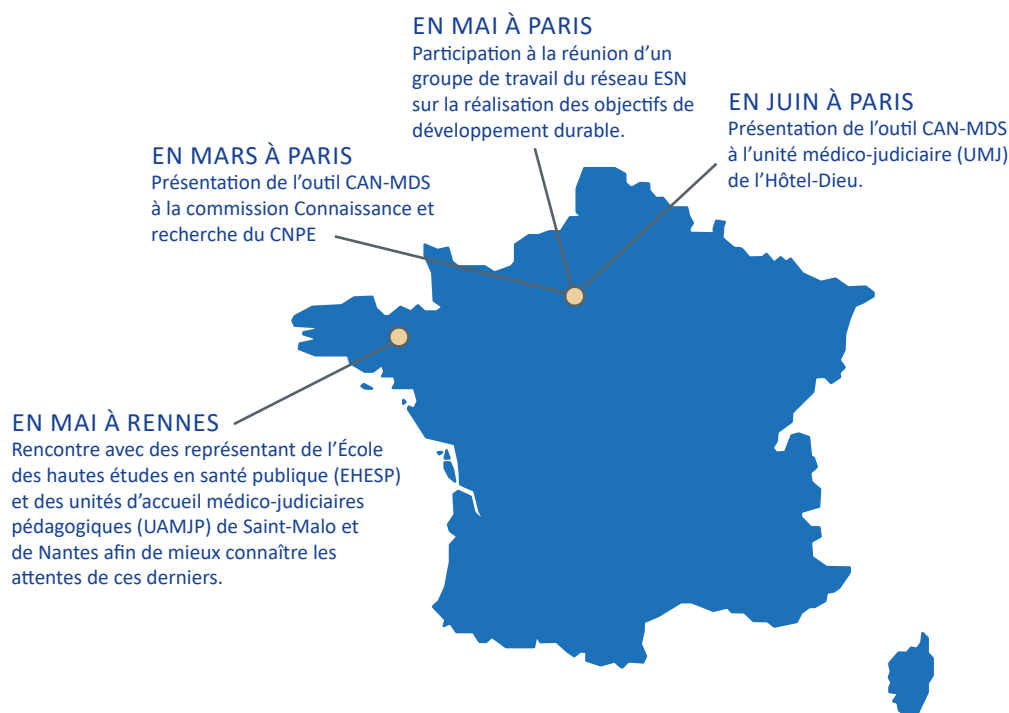
Forum du réseau ESN sur la coproduction des services sociaux avec les usagers.

EN DÉCEMBRE À ATHÈNES (GRÈCE)

Réunion préparatoire du projet CAN-MDS en vue de son expérimentation dans les six pays participants.



Réunions nationales à portée internationale en 2019



Réceptions de visites à l'ONPE

- En avril 2019, accueil de représentants du HCR autour de la question des MNA.
- En octobre, accueil d'une délégation russe en visite au Giped.
- En décembre, accueil d'une représentante du ministère japonais de la Santé enquêtant sur l'accouchement sous le secret en France.

Le projet européen CAN-MDS

L'ONPE a poursuivi en 2019 sa participation au projet CAN-MDS (Coordinated Response to Child Abuse and Neglect via a Minimum Data Set, « réponse coordonnée aux violences et négligences envers les enfants via un ensemble de données minimum ») bénéficiant du soutien financier du programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne pour son deuxième volet (2014-2020). Ce projet réunit six pays européens en vue à mettre en place un outil de surveillance des violences et négligences envers les enfants. En France, l'ONPE a établi un partenariat avec la Voix de l'enfant pour piloter l'expérimentation de l'outil CAN-MDS au sein de certaines UAMJP.

Documentation et communication

En plus des publications de notes, dossiers et rapports, et des interventions de ses membres directement auprès des acteurs de la protection de l'enfance, précédemment décrites, l'ONPE prolonge sa mission d'information au moyen d'un centre de documentation, d'un site internet, et de communiqués et lettres périodiques.

Centre de documentation

Le travail de collecte et de diffusion documentaire des années précédentes a été poursuivi en 2019. Cela comprend la diffusion régulière de dossiers compilant des coupures de presse (spécialisée ou non) concernant la protection de l'enfance, ainsi que l'entretien d'un fonds documentaire de livres et périodiques : en 2019, acquisition a été faite de 45 ouvrages, tandis que près d'une vingtaine d'abonnements ont été reconduits.

Le site internet de l'ONPE

En 2019, le site web de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr) a reçu 144 654 visites contre 113 161 en 2018, ce qui représente une augmentation de 28 % confirmée par le nombre de pages consultées, également en hausse (+ 2 %), avec 371 048 consultations contre 349 937 en 2018. Outre la page d'accueil, qui est la plus vue (69 194 consultations), celle relative aux chiffres en protection de l'enfance reste celle qui est la plus consultée (26 731 consultations, soit une hausse de + 33 % par rapport à 2018).

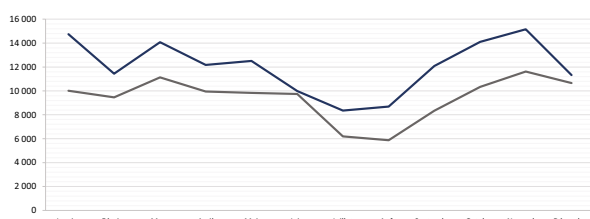
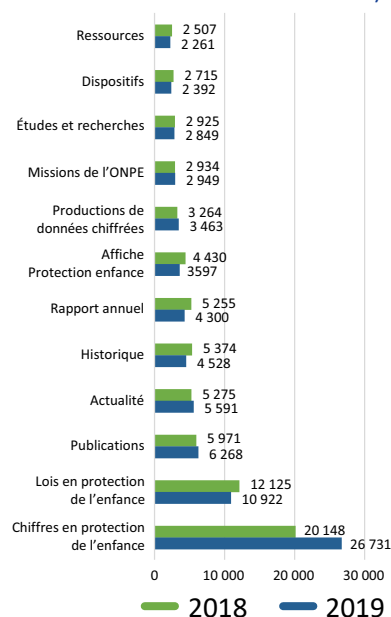
La fréquentation et les consultations ont connu, en 2019 comme en 2018, des pics en mars et en octobre-novembre.

L'analyse de pages les plus consultées révèle que la page relative aux « chiffres clés en protection de l'enfance » reste la plus consultée et continue sa progression avec 26 731 consultations en 2019 (+ 33 %). Il faut également noter la hausse du nombre de pages consultées concernant les publications (+ 5 %).



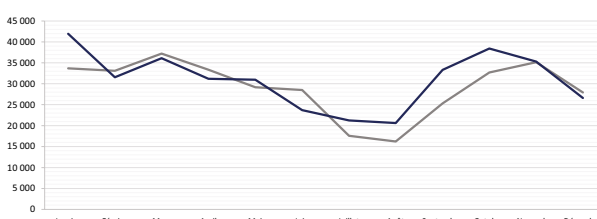
LA NOUVELLE SALLE DE DOCUMENTATION DE L'ONPE

CONSULTATION PAR RUBRIQUE (NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES)



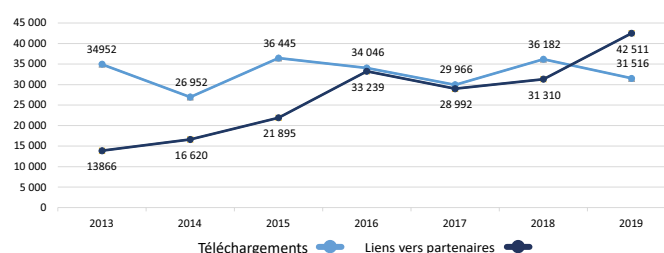
ÉVOLUTION MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE SESSIONS)

— 2018 — 2019



ÉVOLUTION MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES)

NOMBRE DE TÉLÉCHARGEMENTS ET DE CLICS VERS DES SITES PARTENAIRES (DE 2013 À 2019)



Les vidéos de l'ONPE

Nouveauté remarquable en 2019, le site de l'ONPE a vu l'apparition de la rubrique **Nos vidéos**, dans laquelle les enregistrements de 3 visio-conférences réalisées en partenariat avec le réseau Idéal Connaissance ont été mises en ligne en octobre 2019. D'autres contenus devraient suivre en 2020.

Concernant le nombre de documents téléchargés depuis le site de l'ONPE, on dénombre 31 516 téléchargements pour l'année 2019, soit une baisse de 13 % par rapport à 2018. Le nombre de clics vers les sites partenaires en 2019 s'élève à 42 511, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2018.

Concernant l'espace réservé aux ODPE, le nombre de connexions est en légère diminution (806, contre 855 en 2018).

En outre environ 233 contacts effectués par le biais du formulaire en ligne sur le site de l'ONPE ont reçu une réponse personnalisée au cours de l'année 2019.

Autres communications

En plus des pages de son site, l'ONPE communique régulièrement par le biais de sa lettre mensuelle (11 numéros en 2019, pour plus de 2 000 personnes abonnée) et de communiqués de presse (7 communiqués entre janvier et décembre 2019). Des contacts réguliers sont, de plus, entretenus avec la presse écrite et les médias audiovisuels au fil de l'année (notamment en 2019 avec France Culture, le magazine *Causette*, le *Magazine de la santé* de France 5, et le site de BFM TV).

L'année 2019 en sept communiqués

- **Communiqué n° 2019-01 du 28 janvier 2019** : parution de la note d'actualité *État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France* (janvier 2019).
- **Communiqué n° 2019-02 du 14 février 2019** : parution de la note d'actualité *Chiffres clés en protection de l'enfance portant sur l'année 2017* (février 2019).
- **Communiqué n° 2019-03 du 5 mars 2019** : parution du rapport d'étude *Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés* (mars 2019).
- **Communiqué n° 2019-04 du 29 avril 2019** : parution du *Treizième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement* (avril 2019).
- **Communiqué n° 2019-05 du 5 septembre 2019** : parution du rapport *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2017* (juillet 2019).
- **Communiqué n° 2019-06 du 4 octobre 2019** : parution du livret *Le retour sur événement dramatique en protection de l'enfance : sens et repères méthodologiques* (septembre 2019).
- **Communiqué n° 2019-07 du 20 novembre 2019** : les appels à projets 2020 de l'ONPE – appel thématique « Violences institutionnelles et protection de l'enfance » et appel ouvert.

Informatique, administration et finances

Le service informatique du GIP Enfance en danger

Au regard des années précédentes, concernant l'activité du service informatique, les actions menées sur l'infrastructure du système d'information sont à noter particulièrement, cela tant sur le plan de la sécurisation des équipements que celui de leur consolidation, en lien avec les stratégies validées antérieurement.

L'exploitation du magasin de données (*datastore*) SSD mis en place l'année dernière en migrant les services susceptibles d'exploiter au mieux ce gain de performance nous a permis d'améliorer les temps de réponse des applicatifs métiers.

L'intégration d'un nouveau serveur physique dans notre système informatique, programmé afin de nous donner l'opportunité de basculer vers une nouvelle version de VMware, dans la perspective d'administrer nos machines virtuelles dans de meilleures conditions et surtout de disposer d'une capacité de migration à chaud des serveurs, a pu être réalisée dans de bonnes conditions.

Pour rappel, l'ensemble de nos serveurs mettent à disposition les ressources nécessaires au fonctionnement des applications et au traitement des données. Pour autant l'espace de stockage est situé en dehors de ces serveurs et ajusté en fonction de la demande et des évolutions applicatives. Nous avons mis à profit cette migration pour mettre en maintenance l'équipement en charge de la gestion entre les serveurs et cet espace de stockage mutualisé. Celui-ci présentait en effet une défaillance au niveau d'une des cartes de contrôleurs.

Si, du fait de la redondance de chaque élément de cet équipement qui avait été mise en place, aucun impact sur le fonctionnement global du système n'a été constaté, nous nous devons de rétablir cette redondance dans les plus brefs délais pour éviter d'être confronté à une panne bloquante en cas de défaillance de la seconde carte.

Pour l'ensemble des autres projets, continuité est certainement le qualificatif le plus approprié.

Les missions d'accompagnement auprès des départements liées à la mise en œuvre du dispositif Olinpe, dispositif de transmissions des informations depuis les services de protection de l'enfance départementaux, sont toujours à l'ordre du jour.

Les relations avec les éditeurs des solutions en place dans les départements ont été renforcées afin, d'une part, d'expliquer les évolutions dues à la loi de 2016 sur la protection de l'enfance et, d'autre part, d'essayer d'influer sur le rythme de l'intégration de ces évolutions dans les versions annoncées des outils métier. Par la même occasion, il nous a semblé utile, voir indispensable, de vérifier auprès de ces éditeurs que le numéro d'anonymat généré respectait bien les préconisations et était homogène d'un éditeur à l'autre, ceci étant le seul gage de possibilité d'un chaînage entre les informations concernant un mineur changeant de département. Cela s'inscrit aussi dans la perspective de l'enrichissement du dispositif par les données PJJ.

On peut noter aussi un enrichissement important de l'outil d'audit technique qui effectue plus d'une trentaine de contrôles sur les données transmises et génère automatiquement un rapport PDF à réception des fichiers Olinpe pour l'ONPE. Cet outil n'est malheureusement que très peu exploité du fait qu'à ce jour quasiment aucun département n'est en capacité de nous transmettre des fichiers conformes à la loi du 14 mars 2016 et à son décret d'application du 28 décembre 2016.

La mobilisation du service informatique est restée très forte sur le suivi technique des échanges dématérialisés avec les Crip. Il est constaté un usage accru des mécanismes de contournement. Ceux-ci sont le plus souvent la conséquence d'une indisponibilité des serveurs départementaux, indisponibilité dont la durée paraît quelquefois difficilement explicable. Il semble, cette année encore, que ne soit pas prise en compte à sa juste valeur la nécessité de garantir un fonctionnement pérenne de ce mécanisme. Il est rappelé que le contournement par l'utilisation de courriels ne saurait répondre aux exigences de sécurité et de confidentialité nécessaires et ne devrait être mis en œuvre que de manière exceptionnelle.

L'objectif d'améliorer le taux de retour des évaluations par les départements a entraîné de nombreux échanges par courriel et par téléphone sans aboutir à une amélioration significative de la situation. Même si, depuis plusieurs années maintenant, toutes les informations préoccupantes sont transmises par voie dématérialisée, les services informatiques de près de la moitié des départements n'ont pas encore mis en place de dispositif pour l'opération inverse, c'est-à-dire pour nous transmettre les retours d'évaluation, qui doivent nous parvenir dans un délai de trois mois. Il faut par conséquent reprendre contact avec les services informatiques départementaux, bien souvent avec d'autres interlocuteurs que ceux ayant participé au raccordement initial, et les accompagner en assurant l'interface avec les services de la plateforme d'échange et de confiance (PEC).

Cette année encore, la participation aux différents groupes de travail (Olinpe, décret PJJ, applicatif métier Lisa) a fortement mobilisé le service informatique.

Du fait d'une bonne connaissance de l'architecture de la base de données Lisa (logiciel métier du Snated) et de la maîtrise des outils de requêtage, le service informatique est toujours sollicité fréquemment au long de l'année pour produire des indicateurs sur des thématiques diverses et participe activement à l'élaboration du rapport d'activité annuel du Snated.

Concernant les développements applicatifs, il peut cette année encore être mis au crédit du service informatique le développement de plusieurs fonctionnalités dans le logiciel Pedro, comme par exemple le calcul automatique des ETP et ETPT ou l'ajout de types d'absence pour rendre compte de situations particulières.

Évolution des effectifs et formation des salariés

Évolution du personnel*

En 2019, les effectifs ont connu 10 sorties (2,83 ETPT, ou 3,46 ETP) et 12 entrées (4,95 ETPT, ou 4,95 ETP).

* En équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

Pour la plupart, ces entrées et ces sorties concernent des écoutants et sont dues à leurs départs et à leurs remplacements, mais également à leurs avenants augmentant ou diminuant leurs quotités de travail.

ÉVOLUTION DES ETPT ET ETP ENTRE LE COMPTE FINANCIER 2018 ET LE COMPTE FINANCIER 2019

	Compte financier 2018	Premier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019
ETPT	51,1	53,3	52,9
ETP	53,7	54,7	56

RÉPARTITION EN ETPT ET ETP DES EFFECTIFS PAR DIRECTION

Au 31 décembre 2019, les effectifs par directions se répartissent comme indiqué ci-dessous.

	Direction générale et fonctions support	Direction de l'ONPE	Direction du Snated	Total
ETPT	10,51	14,18	28,2	52,89
ETP	11,14	14,66	30,19	55,99

Formation des agents

Le montant des dépenses de formation du personnel du Giped a atteint un total de 26 923 € en 2019 contre 21 979 € en 2018 (et 38 261 € en 2017, 32 354 € en 2016).

Formations Snated	196 €
Formations ONPE	4 988€
Formations DAF	8 842 €
Colloques et séminaires	12 897 €
Formations individuelles	-
Total général	26 923 €

VENTILATION DU BUDGET
ALLOUÉ EN 2019

Il est constaté une hausse d'environ 5 000 € des dépenses de formation en 2019 en comparaison des dépenses 2018. Cette hausse concerne principalement les agents de l'ONPE ainsi qu'une augmentation des participations à des colloques et séminaires.

En revanche, une diminution des dépenses a été enregistrée pour les agents de la direction administrative et financière, des formations importantes (préparation au prélèvement à la source notamment) ayant déjà été suivies en 2018.

Les temps forts du plan de formation 2019 auront notamment consisté au niveau des personnels du Giped au maintien et à l'actualisation des connaissances en secourisme et sauvetage au travail (SST). Pour le personnel du Snated, sont à noter de nombreuses participations à différents colloques en protection de l'enfance au cours de l'année 2019 (au total 303 heures de participation à des colloques) notamment : « Prostitution et traite des mineurs » organisé par le Centre de victimologie pour mineurs (CVM) ; « Recueillir la parole du mineur victime » et « Les violences familiales : comprendre pour prévenir » par Alternative ; « Violences conjugales » par l'Association française de thérapie des violences sexuelles (AFTVS). Pour les agents de la direction administrative et financière, les formations ont concerné le personnel comptable sur la paye et les immobilisations.

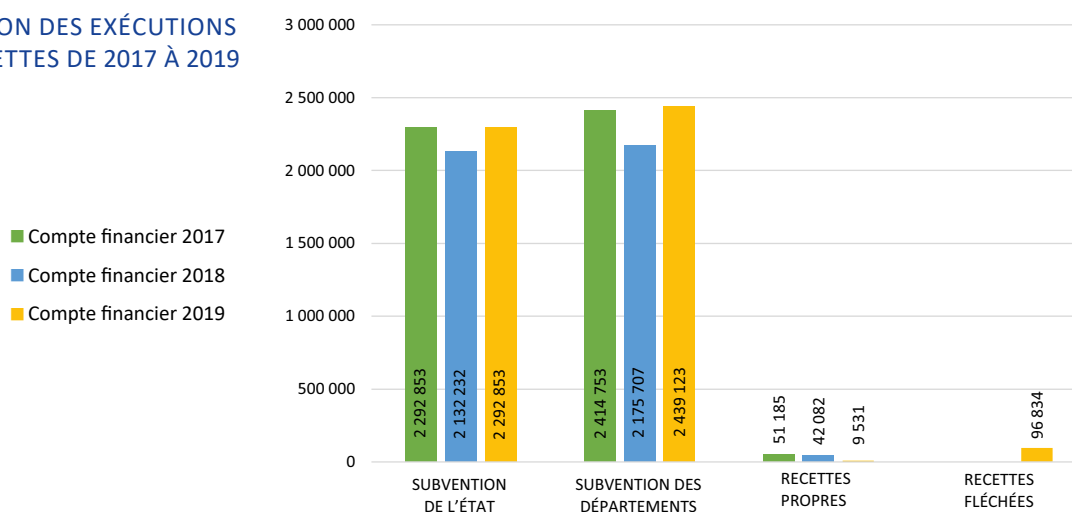
Compte financier 2019

Exécution budgétaire en recettes de 2017 à 2019

ÉTAT DES RECETTES
ENTRE 2017 ET 2019

	2017			2018			2019		
	1 ^{er} budget rectificatif 2017	Compte financier 2017	Taux de réalisation	2 ^e budget rectificatif 2018	Compte financier 2018	Taux de réalisation	1 ^{er} budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Taux de réalisation
Subvention de l'État	2 292 863	2 292 853	100 %	2 132 232	2 132 232	100 %	2 292 853	2 292 853	100 %
Subvention des départements	2 679 317	2 414 753	90 %	2 153 065	2 175 707	101 %	2 292 853	2 439 123	106 %
Recettes propres	54 514	51 185	94 %	52 540	42 082	80 %	35 000	9 531	27 %
Recette fléchées	-	-	-	-	-	-	96 834	96 834	100 %
Total	5 026 694	4 758 791	95 %	4 337 837	4 350 021	100 %	4 171 540	4 838 341	103 %

ÉVOLUTION DES EXÉCUTIONS
DES RECETTES DE 2017 À 2019



En 2019 les recettes s'élèvent à 4 838 341 €, dont 97,80 % proviennent de l'État (DGCS) et des départements. Elles restent conformes à la prévision au budget initial 2019. En 2019, le Giped a reçu 146 270 € de contributions sur les années antérieures à la suite d'une campagne de sensibilisation des départements par le courrier des contributions.

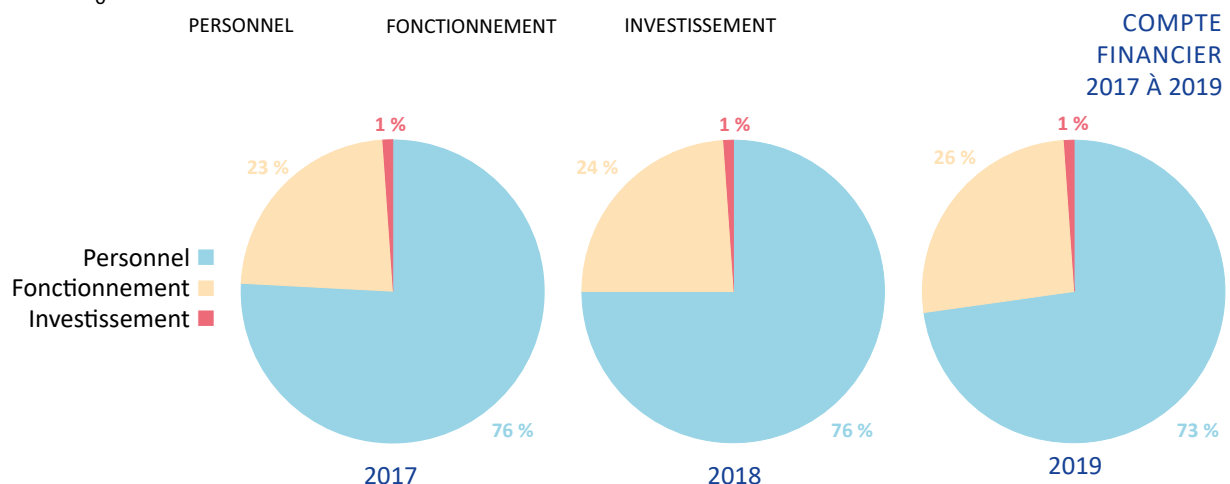
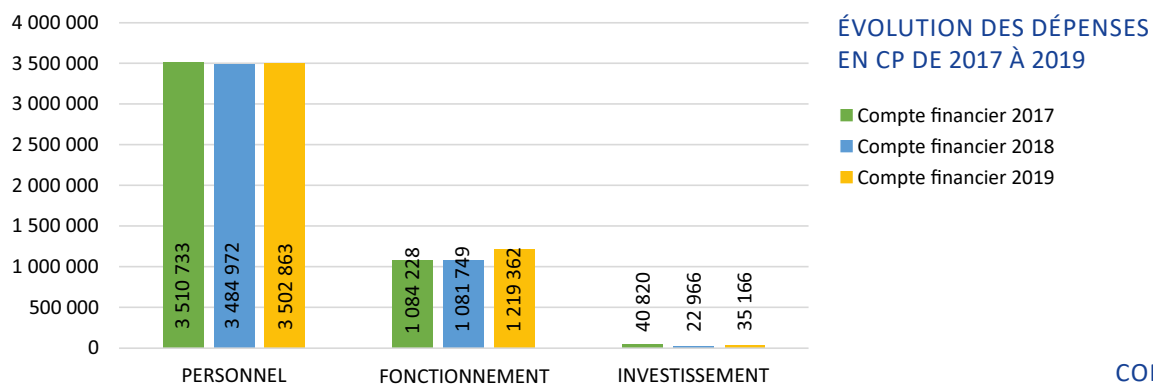
Il convient de noter que la subvention des départements est perçue chaque année avec un décalage des encaissements de l'année N sur le premier trimestre de l'année N + 1 du fait de la diffusion tardive du décret (parution en juin 2019).

La somme de 96 834 € a été perçue en 2019 pour le projet CAN-MDS 2. Au 31 décembre 2019, il reste une somme de 85 341,72 € à recouvrer auprès de 15 départements en 2020.

Exécution budgétaire en dépenses de 2017 à 2019

ÉTAT DES DÉPENSES
EN AE ET CP ENTRE
LE PREMIER BUDGET
RECTIFICATIF 2019
AVEC FONGIBILITÉ ET LE
COMPTE FINANCIER 2019

	Autorisations d'engagement (AE)			Crédits de paiement (CP)		
	1 ^{er} budget rectificatif 2019 avec fongibilité	Compte financier 2019	Taux de réalisation	1 ^{er} budget rectificatif 2019 avec fongibilité	Compte financier 2019	Taux de réalisation
Personnel	3 502 863	3 389 911	97 %	3 502 863	3 391 401	97 %
Fonctionnement	880 131	792 985	90 %	1 316 582	1 219 362	93 %
Investissement	50 000	35 166	70 %	50 000	35 166	70 %
Total	4 432 994	4 218 062	95 %	4 869 445	4 645 929	95 %



Les exécutions budgétaires en dépenses s'élèvent à 4 645 929 € en 2019, soit un taux d'exécution de 95 %. La sous-consommation est de 223 516 €, dont 111 462 € en personnel, 97 220 € en fonctionnement et 14 834 € en investissement.

Fonctionnement : 27 % des dépenses en crédits de paiement

En 2019, les dépenses de fonctionnement connaissent une légère augmentation de 11 %, soit 137 613 €. Elles s'élèvent à 1 219 362 € en crédits de paiement (- 97 220 € au premier budget rectificatif 2019). Le taux d'exécution est de 93 %.

Dans le cadre de la construction du budget initial 2019, les dépenses ont été pensées au plus juste. L'enveloppe a été fixée à 1 219 437 € de crédits de paiement, révisée avec la fongibilité asymétrique à 1 316 582 € pour un taux d'exécution de 93 %. Cette augmentation est principalement due aux frais d'intérim pour le recrutement du nouveau service comptable.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018 le poste de comptable était resté vacant, et ce jusqu'à fin octobre 2019. La responsable comptable a été également remplacée, ce qui a généré 106 664,50 € de frais d'intérim directement imputés dans le fonctionnement. Le poste formation pour le service comptable a été utilisé pour un montant de 8 760 €.

À la reprise du service comptable, une analyse approfondie des comptes des contributions a été faite et quelques corrections ont données lieu à des certificats administratifs sur 7 départements et pour la somme de 12 085,70 €.

Deux projets sont en cours sur le budget du Giped, le plan d'accompagnement des départements et la convention CAN-MDS. Ces deux projets sont des opérations fléchées, puisque la convention sera financée par l'Union européenne et le plan d'accompagnement par le fonds de roulement du GIP (voir tableau 8 du compte financier 2019).

Investissements : 1 % des dépenses en crédits de paiement

En 2019, les investissements s'élèvent à 35 166 €, soit une exécution de 70 % par rapport au premier budget rectificatif 2019 et une augmentation des crédits de paiement de 65 % par rapport au compte financier 2018. Les travaux d'aménagement du huitième étage qui avaient été prévus en 2018 ont été réalisés en 2019.

Personnel : 73 % des dépenses en crédits de paiement

En 2019, la masse salariale s'élève à 3 389 401 € ou 2 413 648 € sans les charges sociales, pour 52,9 ETPT (contre 51,1 ETPT en 2018 et 52,01 ETPT en 2017) ou 56 ETP (contre 53,7 ETP en 2018 et 54,8 ETP en 2017). Le coût moyen d'un agent en 2019 est de 64 110 € (+ 0,06 % au compte financier 2018), le personnel est stable (ancienneté moyenne de 11 ans et 7 mois).

Cette enveloppe a été sous-consommée à hauteur de 111 462 €, soit - 3,18 %, en raison de différés de recrutement.

Cette sous-consommation est liée à une accumulation d'événements exceptionnels conjoncturels liés à plusieurs absences et vacances de postes.

Analyse des équilibres généraux et soutenabilité budgétaire

ÉVOLUTION DE LA
SITUATION PATRIMONIALE

	Compte financier 2017	Compte financier 2018	1 ^{er} budget rectificatif 2019	Compte financier 2019
Solde budgétaire	123 010	- 239 667	- 151 905	192 412
Résultat patrimonial	- 132 186	- 124 353	- 184 091	45 723
Capacité/insuffisance d'autofinancement	- 65 00	- 67 519	- 116 905	86 174
Variation du fonds de roulement	- 112 850	- 89 211	- 151 905	51 008
Niveau du fonds de roulement	2 105 596	2 065 142	1 913 237	2 116 150
Niveau de trésorerie	2 140 522	1 901 419	1 749 515	2 146 231

Les charges à payer au 31 décembre 2019 s'élèvent à 111 698 €. Les charges constatées d'avance sur 2019 s'élèvent à 7 550 €.

Le solde budgétaire, issu de la comptabilité budgétaire au compte financier 2019, représente un excédent budgétaire de 192 412 €, contre un déficit de 151 905 € au premier budget rectificatif 2019 et contre un déficit de 239 667 € au compte financier 2018.

Le résultat patrimonial est de 45 723 €. Ce qui génère une capacité d'autofinancement de 86 174 €. À celle-ci, s'ajoute le montant des investissements de 35 166 €, ce qui nécessitera un apport sur le fond de roulement de 51 008 €.

Cette situation s'inscrit suite à la non-utilisation des crédits de paiement alloués au plan d'accompagnement des départements.

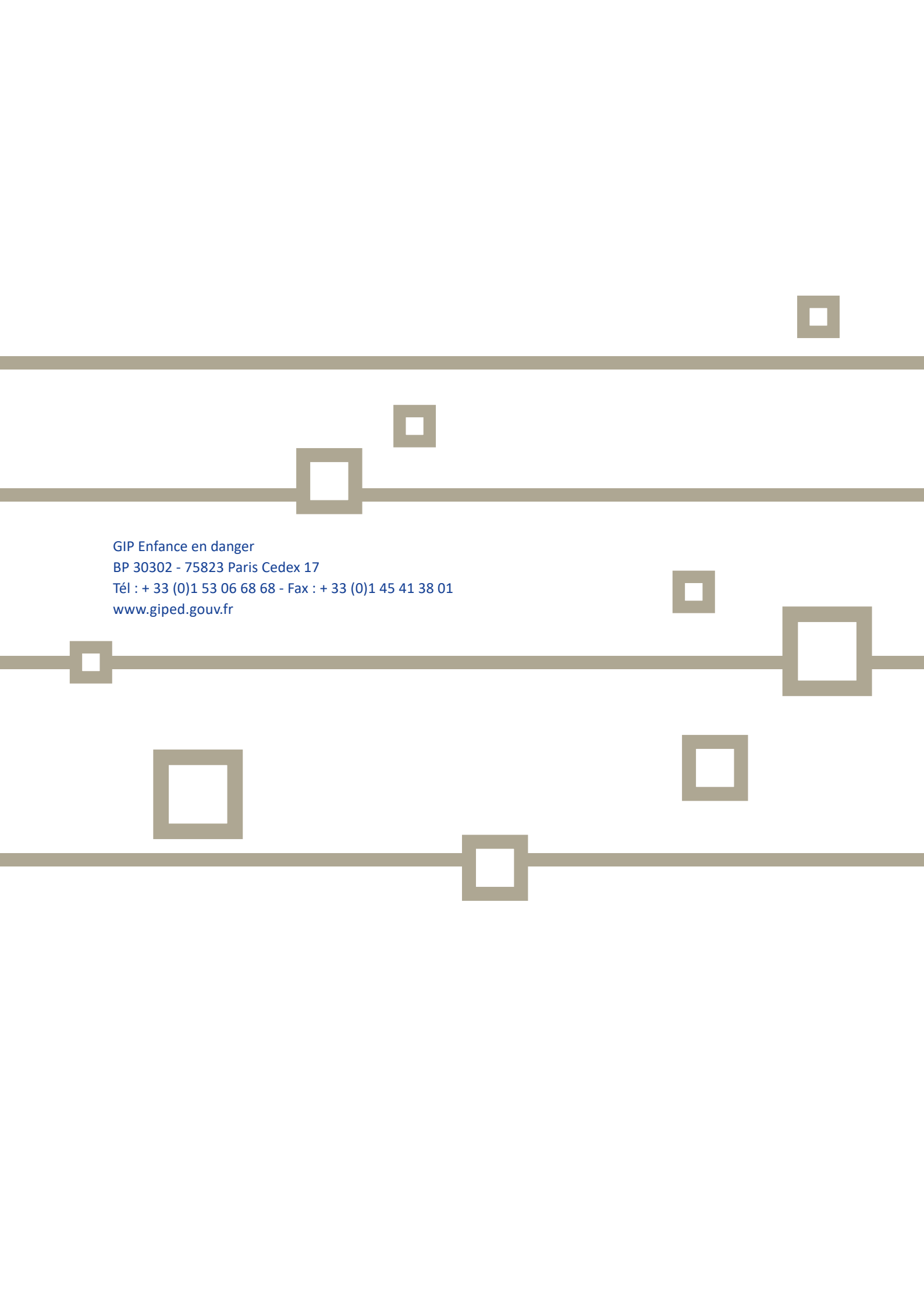
Le niveau final de la trésorerie s'élève à 2 146 231 € en fin d'année, elle est en hausse à 396 716 € par rapport à la prévision du premier budget rectificatif 2019 (équivalent à 8,95 % des dépenses prévues au premier budget rectificatif 2019).

Le niveau final du fonds de roulement permet de couvrir les besoins du Giped durant 160 jours (contre 116 jours au deuxième budget rectificatif 2018 et 103 jours au budget initial 2018).

Le niveau final des restes à payer à fin 2019 est de 1 120 657 €. Cela est dû au réajustement des autorisations d'engagement pour le bail intervenu à fin 2019 pour 953 196 €, ainsi que des nouvelles conventions signées et inscrites en d'année 2019.

Le Giped a pu soutenir ses différentes missions et respecter un équilibre financier préservant son fonds de roulement pour l'année 2019, alors même qu'un déficit était prévu au budget initial 2019 afin de financer le plan d'accompagnement des départements à hauteur de 500 000 € sur trois ans.

Les contributions de l'État et des départements sont du même montant que 2017.

The background features a series of horizontal lines in a muted olive-green color. Interspersed among these lines are squares of varying sizes, also in the same color. Some squares are solid, while others are hollow, creating a geometric pattern.

GIP Enfance en danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : + 33 (0)1 53 06 68 68 - Fax : + 33 (0)1 45 41 38 01

www.giped.gouv.fr